



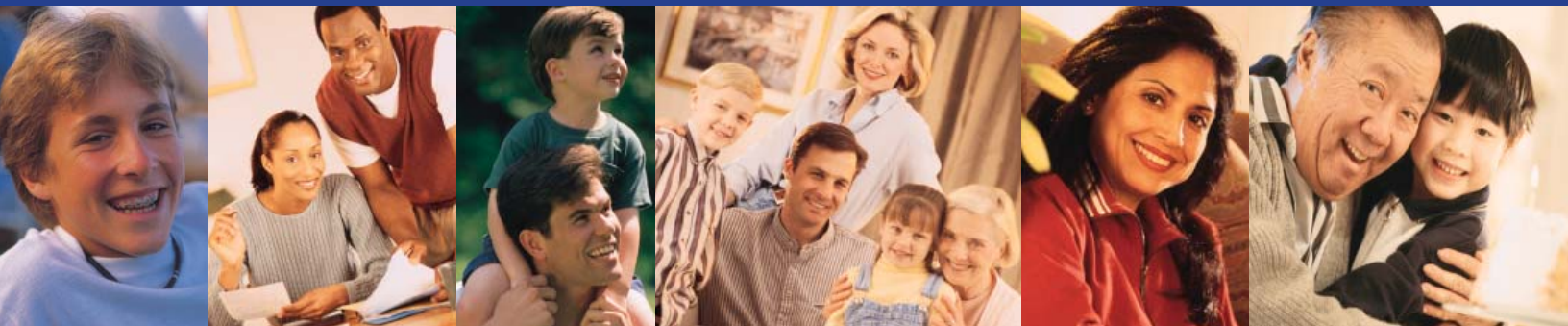
# Ontario

Deposit Insurance  
Corporation of Ontario

Société ontarienne  
d'assurance-dépôts

Rapport annuel 2010

PROTECTION, SÉCURITÉ, STABILITÉ



# Table des matières

Lettre d'accompagnement	1
Mission, vision, valeurs, personnel de la SOAD	2
Gouvernance de la Société	3
Conseil d'administration de la SOAD	4
Sous-comités du conseil	6
Rapport de l'ombudsman	7
Message de la présidente du conseil	8
Message du chef de la direction	10
Modèle de fonctionnement de la SOAD pour 2011	13
Commentaires et analyses de la direction	14
• Aperçu du secteur	14
• Examen des résultats financiers de 2010	18
• Plan stratégique de la SOAD de 2011 à 2013	25
• Gestion des risques de la SOAD	26
• Aperçu de la fiche de rendement équilibré 2010-2013	27
Responsabilité de la direction	30
Rapport des auditeurs	31
État consolidé de la situation financière	32
État consolidé des résultats et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts	33
État consolidé du résultat étendu	34
État consolidé des flux de trésorerie	35
Notes afférentes aux états financiers consolidés	36
Liste des établissements assurés	43

## Publications disponibles sur le site Web de la SOAD

- Rapport annuel
- Communiqués au secteur
- Guide de l'administrateur
- Guide du Comité de vérification
- Instruments de prêts commerciaux
  - Liste de surveillance
  - Cotation du risque de crédit
  - Codes des industries et risque lié à la concentration
- Ligne directrice sur la suffisance du capital
- Manuel d'examen indépendant
- Manuel de référence des saines pratiques commerciales et financières
- Messages publicitaires pré-approuvés
- Note d'orientation : Prêts
- Note d'orientation : Liquidités
- Note d'orientation : Mesure et gestion du risque structurel
- Note d'orientation : Placements
- Perspectives du secteur
- Règlement administratif n° 3 de la SOAD
- Règlement administratif n° 5 de la SOAD
  - Guide de travail pour l'évaluation, Conseil d'administration
  - Guide de travail pour l'évaluation, Direction
  - Guide de travail sur les prêts commerciaux
- Règlement administratif n° 6 de la SOAD
  - Guide d'application du Règlement administratif n° 6, Prêts douteux
- SOAD Info (bulletin d'information)
- Vos dépôts sont protégés et QFP

## Société ontarienne d'assurance-dépôts

4711, rue Yonge, bureau 700  
Toronto (Ontario) M2N 6K8  
Tél. : 416 325-9444  
1 800 268-6653 sans frais  
Télécopieur : 416 325-9722  
Site Web : [www.soad.com](http://www.soad.com)  
Courriel : [info@soad.com](mailto:info@soad.com)



Imprimé sur du papier recyclé

4711 Yonge Street  
Suite 700  
Toronto ON M2N 6K8  
Telephone: 416 325-9444  
Toll Free: 1 800-268-6653  
Fax: 416 325-9722

4711, rue Yonge  
Bureau 700  
Toronto (Ontario) M2N 6K8  
Téléphone : 416 325-9444  
Sans frais : 1 800 268-6653  
Télécopieur : 416 325-9722



**Laura Talbot**

*Chair of the Board*

*Présidente du Conseil d'administration*

Le 22 mars 2011

L'honorable Dwight Duncan  
Ministre des Finances  
Édifice Frost Sud, 7<sup>e</sup> étage  
7, Queen's Park Crescent  
Toronto (Ontario) M7A 1Y7

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de la Société ontarienne d'assurance-dépôts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 en vertu de l'article 256 de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

## Mission

Protéger les déposants et contribuer à la stabilité du secteur ontarien des caisses populaires et credit unions.

## Vision

Nous contribuerons à la solidité, à la stabilité et au succès du secteur ontarien des caisses populaires et credit unions en exerçant efficacement nos fonctions de réglementation de la solvabilité et d'assureur de dépôts.

## Valeurs

En remplissant notre mandat et en réalisant notre vision et notre mission, nous appliquerons les valeurs suivantes :

### Excellence et professionnalisme

- La SOAD aura en permanence un effectif hautement compétent et diversifié qui exercera ses fonctions de manière à promouvoir le professionnalisme et l'excellence.

### Respect et équité

- Les employés feront preuve de respect et d'équité envers tous.
- La SOAD agira et appuiera ses employés de manière cohérente et équitable.

### Intégrité et fiabilité

- Les employés s'acquitteront de leurs fonctions et de leurs responsabilités en se conformant à des normes d'éthique de la première rigueur, notamment en respectant le caractère confidentiel de l'information délicate.

### Communications et esprit d'équipe

- Les employés communiqueront librement et collaboreront entre eux et avec leurs partenaires dans la poursuite du mandat de la SOAD.

### Intendance financière

- La SOAD se comportera en organisme responsable qui privilégie sans cesse l'efficacité et l'efficacé au profit de tous ses intervenants et gère son activité avec un souci d'efficacité et d'économie.

## Le personnel de la SOAD

Giovanna Arnold♦Adrienne Barber♦Robin Bell♦Robert Blair♦Suzanne Boyer♦Alla Brachman♦Barry Brydges♦John Burgman♦Richard Dale♦Gerry Daoust♦Tony D'Errico♦Bob Edmison♦Brigitte Elie♦Bill Foster♦Ana Gaspar♦Carmen Gheorghe♦Sharon Haslett♦Guy Hubert♦John Hutton♦Entela Josifi♦Yasmin Khoja♦Steve Kokaliaris♦Marg Madari♦Jim Maxwell♦Alana McLeary♦Deborah Nazareth♦Niall O'Halloran♦Danny Pianezza♦Naile Piranaj♦Andy Poprawa♦Andy Rechtshaffen♦Mercedes Ruano♦Shivdeep Singh♦Roman Sochaniwsky♦James Stephenson♦Suzanne Tucker♦Nelson Verdecia♦Grace Wen♦Michael White♦Richard White♦Andrew Wright♦Winnie Yu.

## Gouvernance de la Société

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) est un organisme de la province de l'Ontario créé en 1977 et exerçant ses activités en vertu de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*. La Loi définit les objectifs, pouvoirs et fonctions de la SOAD ainsi que les modalités générales de l'assurance-dépôts et d'autres paramètres administratifs. La Société s'acquitte de ses fonctions dans un cadre juridique établi par la Loi, la Directive du Conseil de gestion du gouvernement sur l'établissement d'organismes et leur responsabilité, ainsi que d'autres lois en la matière. En dernier ressort, elle est tenue de rendre compte de sa gestion à l'assemblée législative par l'intermédiaire du ministre des Finances.

La Loi exige que le conseil d'administration de la SOAD « gère les affaires de la Société ou en surveille la gestion... ». Le conseil d'administration peut comprendre jusqu'à neuf personnes, toutes nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil pour des périodes variables habituellement limitées à trois ans.

La SOAD suit un processus de nomination tout à fait vigoureux afin d'être certaine de recruter les personnes les plus qualifiées pour son conseil. Parmi les critères de nomination des administrateurs figurent les suivants :

- avoir acquis de l'expérience dans l'industrie des services financiers;
- comprendre les principes du secteur des caisses populaires et credit unions, sa structure et son mode de fonctionnement;
- avoir siégé à un conseil d'administration, suivi une formation d'administrateur ou acquis de l'expérience dans le milieu des affaires ou le milieu universitaire;
- comprendre les concepts des affaires, l'exploitation d'une entreprise et les rapports financiers;
- savoir bien communiquer, faire preuve de pensée stratégique et savoir prendre des décisions et exercer son jugement en tenant compte des circonstances.

En plus d'une description de poste, la SOAD a élaboré un profil de compétence pour les administrateurs. Elle a aussi établi pour l'ensemble du conseil un profil de représentation par sexe, expérience, compétence et lieu géographique en vue de conserver un bon équilibre entre ces éléments. Un comité du conseil sélectionne et rencontre tous les candidats en puissance avant d'en recommander la nomination au ministre. Dans chaque cas, la SOAD propose au ministre plusieurs candidats par poste. Une fois que le ministre a fait son choix, la recommandation est soumise à l'approbation du Cabinet.

La SOAD applique les meilleures pratiques de gouvernance, à savoir :

- un processus officiel d'orientation des administrateurs;
- le perfectionnement permanent des administrateurs;
- la planification de la relève au sein du conseil;
- l'évaluation annuelle du conseil avec communication des résultats;
- les séances à huis-clos périodiques;
- une séance de planification stratégique annuelle.

Le conseil se fixe également des objectifs annuels par rapport auxquels il mesure son rendement. Il s'agit, entre autres, de stratégies de gestion des risques et de communication avec les intervenants, de gestion des cadres et de rapports et de contrôles de gestion.

La SOAD est membre du Public Enterprise Governance Centre et du Risk Council du Conference Board du Canada, et de l'Institut des administrateurs de sociétés et autres, auxquels elle participe activement. La participation de la Société dans les activités de ces organisations fournit des enseignements sur les pratiques exemplaires actuelles ou imminentes qui favorisent la poursuite de l'excellence en gouvernance.

## Conseil d'administration de la SOAD



**Laura Talbot, MBA, CMA, FCMA, ICD.D/IAS.A, présidente du Conseil**

Laura Talbot est la présidente du conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts et la présidente du TalbotAllan Consulting Group. Elle a occupé auparavant des postes de cadre supérieur à l'Université de Waterloo, au gouvernement fédéral, à la Croix-Rouge canadienne, à l'administration de plusieurs services publics et à la US Bank One. Elle possède une solide expérience de la gouvernance des entreprises et siège actuellement aux conseils d'administration suivants : Desjardins Sécurité financière – assurance-vie; Conseil de surveillance de la normalisation comptable de l'ICCA; Partenariat canadien contre le cancer; Agence canadienne d'inspection des aliments; Comité du régime des retraites de la Société des comptables en management du Canada; Conseil des fellows (FCMA) du Québec. En outre, elle est membre à vie de l'organisme Financial Executives International (Canada). Elle a aussi été présidente de l'Info Standards Development concernant la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario; vice-présidente du conseil d'administration de la CS COOP; présidente de la Société des comptables en management du Canada; trésorière et présidente du comité de gouvernance du Conseil ontarien de la qualité des services de santé, pour n'en citer que quelques-uns. Elle est titulaire d'une maîtrise à la suite des études combinées aux universités d'Ottawa et du Manitoba; de l'accréditation ICDD/IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés suivant ses études à la Rotman Business School; du prestigieux « Mérite du CIQ » décerné par les 42 ordres professionnels du Québec; et du titre de CMA et de FCMA de l'Ordre des comptables certifiés en gestion du Québec. M<sup>me</sup> Talbot a commencé son mandat le 20 mars 2002, et ce dernier prendra fin le 30 avril 2011. Elle est présidente du conseil depuis le 22 mars 2009.



**Raymond Boucher, B.A.**

Raymond Boucher participe au mouvement des caisses populaires depuis plus de 30 ans. Il a été directeur général de la Caisse populaire de Kapuskasing Limitée pendant 20 ans. Il a siégé au conseil de L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario pendant plus de 18 ans et il a été président, vice-président et membre du comité de direction. M. Boucher a également pris part aux travaux de divers comités de la SOAD, de la fin des années 1980 jusqu'à 2004. Il a acquis une vaste expérience de la gouvernance et une bonne compréhension des enjeux touchant le réseau des caisses populaires et des credit unions. Il est actuellement membre d'autres organismes communautaires, notamment à titre de président du conseil d'administration des Services de Counselling Hearst Kapuskasing Smooth Rock Falls Counselling Services et de trésorier du corps de cadets de l'armée de Kapuskasing. M. Boucher a commencé son mandat le 12 août 2009, et ce dernier prendra fin le 11 août 2012.



**Jane Davis, B. Sc. (spéc.), MM, ICD.D**

Jane Davis est une professionnelle chevronnée de la gestion des risques et du changement. Elle possède de solides antécédents en gestion du patrimoine, courtage, fonds communs de placement, services-conseils en placements et services bancaires privés. Elle a aussi l'expérience de la vente dans le secteur des services bancaires aux établissements et aux entreprises, et elle comprend bien les défis que pose la gestion opérationnelle. M<sup>me</sup> Davis siège à titre d'administratrice indépendante au conseil de trois entreprises et d'un organisme sans but lucratif depuis qu'elle a obtenu son titre professionnel d'ICD au début de 2006. Elle est également membre de cinq comités d'examen des placements du secteur des fonds d'investissement. M<sup>me</sup> Davis siège à titre d'administratrice de Growthworks et comme présidente du conseil de Harvest Fund IRC. M<sup>me</sup> Davis a commencé son mandat le 12 août 2008, et ce dernier prendra fin le 11 août 2011.



**Carol Lemelin, CMA**

À titre de chef des finances de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent, Carol Lemelin a eu la responsabilité générale des finances, des technologies de l'information et des télécommunications, de la vérification interne, des recettes et des prévisions. Il a été président du conseil d'administration de la Caisse populaire de Cornwall Inc., et a aussi servi le même conseil à divers titres pendant plusieurs années. M. Lemelin a commencé son mandat le 20 juin 2007, et ce dernier prendra fin le 23 juin 2013.



**Colin Litton, FCA, ICD.D**

Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et administrateur agréé, Colin Litton est un associé retraité de KPMG, où ses fonctions l'ont appelé à travailler dans les cabinets sud-africain, australien et canadien de l'entreprise. Au cours de sa carrière auprès de KPMG, il a principalement été chargé de fournir des services de vérification et de consultation à des banques, à des régimes de retraite, à des fonds d'investissement et à d'autres entités du secteur des services financiers. Il a aussi présidé le Comité consultatif des vérificateurs du Secteur des institutions de dépôts au Bureau du surintendant des institutions financières Canada jusqu'à ce qu'il cesse d'exercer sa profession au Canada. M. Litton a commencé son mandat le 12 août 2008, et ce dernier prendra fin le 11 août 2011.



**Paul Mullins, B.A., LL.B., vice-président du Conseil**

Paul Mullins est avocat et possède son propre cabinet dans le comté de Windsor-Essex depuis 1971. Il a été commissaire au Tribunal fédéral des droits de la personne. Il est maintenant administrateur et ancien président de la Windsor Homes Coalition, qui fournit des logements à loyers modiques aux familles à faible revenu. Pendant plus de 24 ans, il a siégé au conseil d'administration de la United Communities Credit Union (autrefois Woodslee Credit Union) en qualité d'administrateur ou de président. Cette credit union compte 36 000 sociétaires et a un actif de plus de 620 millions de dollars. M. Mullins a siégé à plusieurs conseils de groupes communautaires et religieux. Il a commencé son mandat le 17 juin 2004, et ce dernier prendra fin le 8 mars 2013.



**Leslie Thompson, MFA, MBA, FCSI, CMC, ICD.D**

Leslie Thompson est la présidente de LESRISK, Debt and Risk Management Inc. Consultante en gestion du risque d'entreprise, elle a occupé des postes de cadre supérieur auprès d'établissements financiers et d'administrations publiques. Elle est l'ancienne vice-présidente de la Union Bank of Switzerland et de la Chase Manhattan Bank. Elle a aussi dirigé le démarrage du Trésor de la province de l'Ontario (maintenant l'Office ontarien de financement). M<sup>me</sup> Thompson siège également au conseil de plusieurs entreprises, en plus de celui de la SOAD : elle est une administratrice de l'Ontario Municipal Employees' Retirement System (OMERS AC) et de Home Capital Group Inc., présidente du comité consultatif sur les placements de la Ville de Toronto et fiduciaire du comité du fonds d'amortissement de la Ville de Toronto. Elle possède entre autres une maîtrise en administration et une maîtrise en beaux-arts, l'accréditation de l'Institut des administrateurs de sociétés, et le titre de consultante certifiée en gestion et de Fellow de l'Institut canadien des valeurs mobilières. M<sup>me</sup> Thompson a commencé son mandat le 12 octobre 2005, et ce dernier prendra fin le 19 novembre 2011.



**Patrick Deutscher, observateur, ministère des Finances**

Patrick Deutscher est économiste en chef du gouvernement de l'Ontario et sous-ministre adjoint du Bureau des politiques économiques (BPE) auprès du ministère des Finances. Il a été nommé à ce poste en 2006. Il occupait auparavant le poste de directeur, Direction des prévisions et de l'analyse en matière d'économie et de revenu, au BPE. M. Deutscher est entré à la fonction publique de l'Ontario en 1981, où il a travaillé au BPE jusqu'en 1987, auquel moment il est entré en fonctions au ministère fédéral des Finances pour s'occuper des politiques économiques et fiscales, puis il a réintégré le gouvernement de l'Ontario. Au début de sa carrière d'économiste, il a travaillé à Environnement Canada et à L'Impériale. M. Deutscher est originaire de Saskatchewan. Il a obtenu un doctorat en économie de l'Université de Toronto.

## Sous-comités du conseil

(au 31 décembre 2010)

### Comité d'audit et des finances

Ce comité appuie le conseil d'administration en analysant les questions liées à l'audit et aux finances et en formulant des recommandations à cet égard et sur d'autres sujets connexes, notamment quant à l'examen des états financiers et des états financiers vérifiés. Le comité supervise également les processus d'audit externes et internes, examine le rapport annuel de la Société, et recommande au conseil l'approbation du plan d'affaires et du budget de la Société. Le comité examine également la politique et la stratégie d'investissement de la Société, ainsi que diverses stratégies de gestion des risques en lien avec sa sphère de responsabilité.

- Colin Litton, *président*
- Raymond Boucher
- Carol Lemelin
- Laura Talbot, *membre d'office*

### Comité de la gouvernance et des ressources humaines

Le comité de la gouvernance et des ressources humaines soutient le conseil d'administration en analysant les questions ayant trait à la gouvernance et aux ressources humaines, et en formulant des recommandations à cet égard. Ce comité passe en revue la structure et la composition des comités du conseil, les profils de compétence des membres du conseil, ainsi que les politiques relatives aux ressources humaines ayant une incidence sur la gouvernance de la Société. Il analyse également la planification de la relève des dirigeants de la Société et les politiques relatives à la rémunération et aux régimes de retraite de la Société, tout en supervisant les relations avec les intervenants et les stratégies de communication de la Société.

- Paul Mullins, *président*
- Raymond Boucher
- Laura Talbot, *membre d'office*

### Comité de surveillance du risque

Le comité de surveillance du risque appuie le conseil d'administration en étudiant et exerçant les fonctions et obligations relatives à l'assurance-dépôts et aux questions de réglementation, et en formulant des recommandations à ce sujet. Ce comité exerce un suivi des politiques relatives au risque, et étudie et autorise l'exercice des pouvoirs de la Société. De plus, il surveille le Fonds de réserve d'assurance-dépôts et les hypothèses du modèle, assure le suivi des procédures judiciaires, et approuve les demandes d'aide financière des établissements assurés.

- Jane Davis, *présidente*
- Carol Lemelin
- Leslie Thompson
- Laura Talbot, *membre d'office*

	Conseil de la SOAD	Comité d'audit et des finances	Comité de la gouvernance et des ressources humaines	Comité de surveillance du risque
Nombre de réunions	6	6	6	4
Nombre total de membres	7-9	3-4	3-4	2
Participation totale attendue des administrateurs	49	25	22	8
Participation totale réelle des administrateurs	49	24	21	8
% de participation des administrateurs	100 %	96 %	96 %	100 %

Le nombre des administrateurs dans chaque comité est différent en raison des postes à pourvoir pendant l'année.

## Rapport de l'ombudsman



Beryl Roberto  
*Ombudsman*

Depuis la création du Bureau de l'ombudsman de la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) en avril 2008, les établissements assurés ont dû composer avec plusieurs questions liées aux conditions économiques. La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et la SOAD ont lancé des mesures visant à consolider le système financier provincial, de façon analogue à ce qui a été fait à l'échelle de la planète. Pendant ce temps, la SOAD a dû accompagner et soutenir un nombre important d'établissements assurés dans le cadre du processus de supervision. À la suite de la mise en œuvre des recommandations formulées par ce Bureau relativement au processus de supervision, la direction de la SOAD a poursuivi la mise à jour des modalités de supervision afin de préciser les attentes, notamment les rôles et les responsabilités et l'éducation du conseil et de la direction des établissements assurés faisant l'objet d'une supervision. Au cours de la dernière année, le Bureau n'a reçu aucune plainte d'établissements assurés faisant l'objet d'une supervision.

L'ombudsman a pour mandat d'examiner les plaintes qui n'ont pas été réglées dans les secteurs opérationnels et de dégager des conclusions suivant un examen indépendant des faits. Les plaintes doivent porter sur des litiges de réglementation entre des établissements assurés et la SOAD, ou sur des différends entre des déposants ou des emprunteurs au sujet d'établissements en liquidation. Dans le cadre de l'examen des plaintes, l'ombudsman peut formuler des recommandations non exécutoires à la SOAD lorsqu'elle le juge pertinent. L'ombudsman relève directement du conseil d'administration et elle est indépendante des programmes opérationnels.

Le site Web de la SOAD renferme des renseignements concernant le mandat de l'ombudsman, le processus de résolution de plainte (y compris les formulaires de plainte), les coordonnées de personnes-ressources et la liste des situations où l'ombudsman n'a pas la compétence, notamment en présence d'une audience d'un tribunal, d'une ordonnance d'administration ou de liquidation, ou encore d'un litige.

En 2010, deux dossiers ont été soumis et un suivi a été effectué à cet égard. Cinq plaintes ont aussi été reçues, mais celles-ci n'étaient ni directement liées aux activités de la SOAD, ni dans le champ de compétence du Bureau.

Le conseil d'administration, la direction et les employés de la SOAD ont accordé leur entière collaboration et leur soutien pendant toute l'année.

Le tout respectueusement soumis,

Beryl Roberto, *ombudsman*  
Tél: 416-325-9446  
C. élec. : ombudsman@soad.com

## Message de la présidente du conseil : *Renflouer le FRAD*



Laura Talbot  
*Présidente du conseil d'administration*

« Au cours de l'année, la SOAD a mis en place de nouveaux processus de surveillance prudentielle afin d'optimiser le régime réglementaire des caisses populaires et credit unions de l'Ontario. »

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel au gouvernement et aux autres intervenants. La Société ontarienne d'assurance-dépôts, une entreprise opérationnelle du gouvernement de l'Ontario, a pour mandat de protéger les déposants contre les pertes de fonds placés dans des caisses populaires et credit unions de l'Ontario, et de jouer un rôle de surveillance et de réglementation de la solvabilité au sein du secteur. Je suis heureuse de vous annoncer que la SOAD a respecté son principal mandat au cours de la dernière année. En effet, jamais un déposant n'a perdu de dépôts confiés à une caisse populaire ou credit union de l'Ontario.

### Bilan de l'année

La reprise économique soutenue, observée au cours de la dernière année, a continué à stimuler la confiance de la population envers les caisses populaires et les credit unions de l'Ontario. En 2010, le secteur a dégagé une saine croissance des dépôts et des prêts et a renoué de façon importante avec la rentabilité. La SOAD continue de jouer un rôle central dans la promotion de la confiance envers les caisses populaires et les credit unions et la stabilité des établissements, en veillant au respect de normes élevées au chapitre de la gouvernance, des niveaux de capital et de la gestion des risques.

Après avoir essuyé des pertes considérables au titre de l'assurance au cours de 2008 et 2009, le Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD) a quelque peu récupéré en 2010 pour atteindre 40 points de base des dépôts assurés (44 points de base sur une base non consolidée). Cela est cependant toujours bien en deçà de notre cible de 56 à 68 points de base. La SOAD a

mis en œuvre une stratégie visant à renflouer le FRAD, laquelle combine le recouvrement d'anciennes pertes d'assurance, la hausse des primes d'assurance et des mesures de prévention supplémentaires afin de réduire la probabilité d'éventuelles pertes.

Au cours de l'année, la SOAD a mis en place de nouveaux processus de surveillance prudentielle afin d'optimiser le régime réglementaire des caisses populaires et credit unions de l'Ontario. Les commentaires recueillis auprès de l'ensemble des intervenants indiquent clairement que la SOAD a négocié avec succès la transition vers ses responsabilités d'organisme de réglementation prudentielle. Nous continuons à croire que la mise en œuvre de ces nouvelles politiques, procédures et normes de service renforcera la protection des déposants, tout en permettant aux caisses populaires et credit unions de tirer profit de l'élargissement de leurs pouvoirs commerciaux pour mieux servir les sociétaires.

Malgré la turbulence constatée dans le secteur des services financiers au cours des deux dernières années, les caisses populaires et credit unions de l'Ontario ont su conserver un niveau de confiance élevé de la part des sociétaires. La croissance de l'actif et du nombre de sociétaires témoigne de cette confiance. L'un des objectifs clés de la SOAD est de protéger la réputation du secteur.

Au fil de l'évolution du marché des services financiers, les établissements se rendront compte de la nécessité de modifier et d'adapter leurs modèles d'affaires afin de demeurer concurrentiels et pertinents pour leurs clients.

Pour assurer leur viabilité et durabilité, les caisses populaires et credit unions de l'Ontario doivent se rallier aux changements du marché, et ce, en concevant et en mettant en œuvre avec discipline et rigueur des plans stratégiques et opérationnels fondés sur les risques. Dans le cadre de son processus de surveillance, la SOAD mesurera les progrès à cet égard.

### Gouvernance et surveillance

Le conseil d'administration vise à être un modèle à suivre pour l'ensemble des établissements assurés. Les activités du conseil insistent sur certains aspects de la gouvernance et de la surveillance, notamment en matière de stratégie, de planification de la relève, de gestion des risques et de présentation d'information. Grâce à un vigoureux système de comités, le conseil concentre également son attention sur des enjeux importants liés au passage aux normes internationales d'information financière (IFRS), à la fois pour la Société et pour les établissements assurés, tout en évaluant l'état du fonds de réserve de l'assurance-dépôts et du régime de primes. Le conseil d'administration continue de suivre des pratiques exemplaires en matière de gouvernance, telles qu'elles sont actuellement stipulées dans les ouvrages spécialisés en la matière, notamment les publications du Conference Board du Canada et de l'Institut des administrateurs de sociétés. Nos pratiques de gouvernance sont exposées en détail dans le présent rapport annuel.

En 2010, nos programmes de rapprochement avec les principaux intervenants ont notamment inclus des présentations aux conseils d'établissements individuels et dans le cadre de conférences du secteur, des webinaires sur des sujets d'intérêt, et la publication de guides et d'autre matériel utile. Le conseil demeure déterminé à bien informer les principaux intervenants quant à leurs responsabilités et aux activités de réglementation de la SOAD.

### Regard vers l'avenir

Pour 2011, la SOAD a défini un certain nombre de priorités clés :

- Mettre en œuvre des normes de saines pratiques commerciales et financières révisées;
- Améliorer notre capacité d'évaluation et de surveillance proactives des risques;
- Exiger la mise en place de systèmes de gestion du risque d'entreprise au sein des établissements assurés;
- Publier des lignes directrices sur les risques émergents;
- Rétablir un FRAD durable, en recouvrant les montants des réclamations en cours et en ajustant les primes;
- Analyser le régime de primes différentielles et formuler des recommandations à cet égard;

- Poursuivre la mise en œuvre de nos alliances stratégiques avec nos divers intervenants.

Nous estimons que notre orientation stratégique à long terme est bien arrimée à notre mandat, qui consiste à rehausser la confiance des déposants, en tenant dûment compte de l'objectif du secteur, c'est-à-dire de renforcer sa compétitivité et sa capacité de satisfaire les besoins des sociétaires. En faisant preuve d'une vigilance soutenue grâce à nos programmes d'évaluation et de gestion des risques, en comptant sur un solide fonds d'assurance et en encourageant les établissements assurés à constituer une base financière vigoureuse, la SOAD pense qu'elle sera en mesure de continuer à bien protéger les déposants, de réduire le coût de la protection des dépôts et de contribuer à la stabilité et à la fiabilité des caisses populaires et credit unions de l'Ontario. C'est avec enthousiasme que nous travaillerons avec nos divers intervenants pour atteindre ces objectifs.

### Transition du conseil

Je souhaite profiter de cette occasion pour exprimer ma gratitude envers tous les membres de notre conseil pour leur dévouement et le professionnalisme dont ils font preuve en travaillant ensemble dans l'intérêt de tous les intervenants. Tous nos administrateurs apportent au mandat et aux délibérations de la SOAD un solide capital de compétences, de savoir-faire et d'expérience.

Au cours de l'année écoulée, Robert (Bob) Hammond d'Ottawa et Debra Curley de Toronto ont quitté leurs fonctions au sein du conseil, après cinq et deux années de service respectivement. Au nom du conseil d'administration et du personnel, je remercie Bob et Debra pour leur précieuse collaboration et leur engagement envers la SOAD. Au début de 2011, le conseil a accueilli Don Dalicandro. Il apporte une bonne dose d'enthousiasme et d'expérience à nos délibérations, et son apport sera certainement précieux.

Mon mandat à titre de présidente du conseil d'administration et d'administratrice de la SOAD viendra à échéance à la fin d'avril 2011. J'aimerais donc remercier les administrateurs, le président et chef de la direction, et la direction et le personnel de la SOAD, sans oublier les nombreux intervenants avec qui j'ai eu la chance de collaborer au cours des neuf dernières années, pour leur soutien et leurs conseils.

Au nom du conseil d'administration,

Laura Talbot, MBA, CMA, FCMA, ICD.D/IAS.A  
*Présidente du conseil d'administration*

## Message du chef de la direction : *Relever les défis*



Andrew (Andy) Poprawa  
*Président et chef de la direction*

« Bien que l'effet des faibles taux d'intérêt et de la hausse des prêts douteux continue de se faire sentir sur le plan du maintien de marges financières saines, les caisses populaires et credit unions de l'Ontario ont ajusté leurs activités en gérant mieux leur bilan et en réduisant les frais d'exploitation afin de rehausser la rentabilité globale. »

En 1977, l'Assemblée législative de l'Ontario a créé la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) pour maintenir la confiance du public dans les caisses populaires et credit unions de l'Ontario. La SOAD assure les dépôts effectués auprès des 167 caisses populaires et credit unions de la province et veille à la sécurité et à la stabilité de ces établissements en repérant, en surveillant et en analysant les risques auxquels ils s'exposent. Depuis 2009, le mandat de la SOAD comprend également des responsabilités de surveillance prudentielle et de réglementation de la solvabilité. La SOAD ne reçoit aucune aide financière de l'État, car les établissements assurés financent son fonds d'assurance et ses opérations.

Grâce à l'amélioration des conditions économiques et commerciales en 2010, les pressions financières et opérationnelles subies par les établissements assurés et la SOAD se sont légèrement relâchées. Bien que l'effet des faibles taux d'intérêt et de la hausse des prêts douteux continue de se faire sentir sur le plan du maintien de marges financières saines, les caisses populaires et credit unions de l'Ontario ont ajusté leurs activités en gérant mieux leur bilan et en réduisant les frais d'exploitation

afin de rehausser la rentabilité globale. Ces actions se sont traduites par une augmentation importante du rendement de l'actif moyen total du secteur, lequel a clôturé 2010 à 48 points de base, contre 25 points de base en 2009. De leur côté, les niveaux de capital sont demeurés à un niveau historiquement élevé, soit 7,5 % sur la base du levier, jouant ainsi un important rôle stabilisateur pour les établissements assurés. Les liquidités du secteur ont atteint une cible acceptable de 14 %.

### Consolidations et faillites en 2010

En 2010, la tendance de consolidation au sein du secteur s'est poursuivie à un rythme modéré. Parmi les 19 établissements qui ont cessé leurs activités au cours de l'année écoulée, 14 ont été fusionnés à un autre établissement, 3 ont été liquidés volontairement, et 2 ont été mis en liquidation. Toutes ces situations étant uniques, il a fallu trouver des solutions créatives pour assurer la sécurité des dépôts. Dans tous les cas, la SOAD a veillé à protéger tous les déposants contre les pertes sur leurs dépôts, tout en maintenant la confiance du public envers le secteur.

En 2010, la SOAD a essuyé des pertes d'assurance de 1,5 million de dollars relativement à la liquidation de quatre établissements. Ces

provisions pour pertes avaient été établies pour pallier l'insuffisance prévue lors de la réalisation des actifs de ces établissements, après avoir réglé l'ensemble des réclamations des créateurs. Il n'y a eu aucun recouvrement important de pertes antérieures en 2010, puisque les divers différends avec les sociétés d'assurance de plusieurs établissements en faillite n'ont toujours pas été résolus. La SOAD entend poursuivre ses efforts de recouvrement afin de maximiser ces derniers, comme l'exigent ses règlements.

### Fonds de réserve de l'assurance-dépôts et primes

En vertu de la Loi, la SOAD est tenue d'établir un Fonds de réserve de l'assurance-dépôts (FRAD) pour protéger les déposants. Les pertes subies en 2008 et en 2009 ont sérieusement freiné les progrès de la SOAD au chapitre de l'atteinte de la cible du FRAD, établie pour protéger les dépôts des sociétaires. Malgré les résultats positifs de l'exercice, le FRAD représentait 44 points de base (sur une base non consolidée) des dépôts assurés, ce qui est bien en deçà de la fourchette cible de 56 à 68 points de base de notre modèle actuariel. Pour corriger la situation, la SOAD a envisagé plusieurs options visant à renflouer le FRAD, et a recommandé au gouvernement d'appliquer une hausse globale des primes de 15 % pour 2011. Cette modeste augmentation se fonde sur l'hypothèse que le recouvrement des pertes antérieures se réalisera en 2011 pour accélérer le

FICHE DE RENDEMENT FINANCIER 2010 DE LA SOAD (millions \$)			
	Prévisions SOAD (non consolidées)	Résultat réel SOAD (non consolidé)	Résultat consolidé réel
Fonds d'assurance	85,5 \$	94,8 \$	85,9 \$
Provision brute d'assurance	10,0 \$	1,5 \$	1,5 \$
Recouvrement de pertes des années passées	0	0	-3,5 \$
Total des frais d'exploitation bruts	8,2 \$	7,5 \$	18,5 \$
Total des frais d'exploitation nets	7,7 \$	7,2 \$	18,4 \$
Rendement des placements	0,70 %	0,59 %	0,59 %

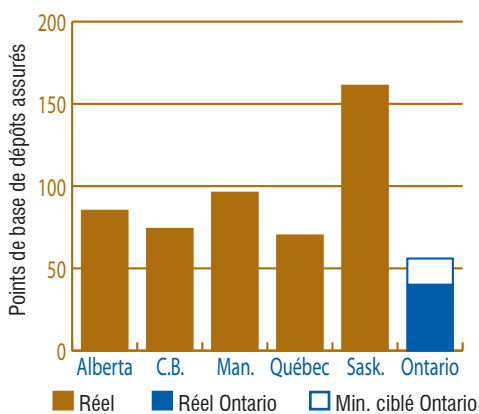
processus de renflouement du fonds. S'il s'avère impossible de recouvrer des sommes importantes, les primes pourraient cependant être augmentées une nouvelle fois en 2012 et au cours d'années subséquentes.

### Nos stratégies

#### Réglementation et gestion des risques proactives et équilibrées axées sur les risques

À titre d'organisme de réglementation prudentielle et d'assureur des dépôts, la Société a le pouvoir de donner suite aux risques institutionnels et systémiques imprudents, et de veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises sans tarder. Au cours de l'année, la SOAD a mis en œuvre des mesures pertinentes pour détecter et corriger tous les cas de non-conformité à la Loi et aux règlements. Par conséquent, plusieurs ordonnances de surveillance ont été émises pendant l'année afin de régler sans délai toute non-conformité relevée.

**FONDS DE RÉSERVE D'ASSURANCE-DÉPÔTS**  
Comparaison avec des organisations d'autres provinces



En 2010, la SOAD a distribué les règlements administratifs 5 et 6 à des fins de commentaires. Ces règlements traitent respectivement des exigences au chapitre des provisions pour prêts et des normes de saines pratiques commerciales et financières. Ils bonifieront les exigences de gestion des risques des établissements assurés. Plus particulièrement, l'exigence de mettre en place un programme efficace de vérification interne et un cadre de gestion des risques d'entreprise consolidera davantage la capacité des établissements assurés à gérer leurs risques.

## Saine gouvernance de la SOAD

La Société est fière d'exercer ses activités en respectant les normes de compétence, de professionnalisme et d'intégrité les plus strictes. À cette fin, nos méthodes de gouvernance et de gestion font en sorte que la SOAD est responsable, transparente et juste dans tous ses rapports avec les établissements assurés, de même qu'avec le public.

## Sensibilisation efficace du public et des intervenants

La prestation d'information claire et concise au sujet de la protection de l'assurance-dépôts et d'autres enjeux réglementaires importants représente un élément clé des efforts déployés en permanence par la SOAD pour assurer le maintien de la confiance du public envers les caisses populaires et credit unions. Nos brochures distribuées sur les points de vente et notre vaste site Web sont les principaux outils qui donnent accès à cette information. En 2010, nous avons répondu à plus d'un million d'appels du public par l'entremise de notre ligne d'information sur l'assurance-dépôts. Les intervenants et lecteurs qui souhaitent en savoir davantage sur la SOAD et ses programmes sont invités à consulter notre site Web, à l'adresse [www.soad.com](http://www.soad.com).

## Solides partenariats

Pour s'assurer de collaborer efficacement avec tous les intervenants, la SOAD a signé des protocoles d'entente avec le ministre des Finances, le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), la Central 1 Credit Union, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario, l'Alliance des caisses populaires de l'Ontario, le CANAFE et le surintendant de la Financial Institutions Commission of British Columbia. En outre, nous comptons plusieurs comités consultatifs composés d'éminents cadres supérieurs du secteur, auxquels se joignent des représentants du ministère des Finances et de la CSFO.

Fidèles à l'esprit du mouvement coopératif, nous sommes aussi heureux d'aider d'autres autorités gouvernementales du monde à mettre sur pied leur régime de réglementation et de protection des déposants pour les coopératives financières. Nous continuons de présider l'International Credit Union Regulators Network (ICURN), un réseau mondial d'organismes de réglementation des caisses populaires et credit unions dont la raison d'être est la mise en commun de l'information et de l'expérience.

## Prochaines étapes

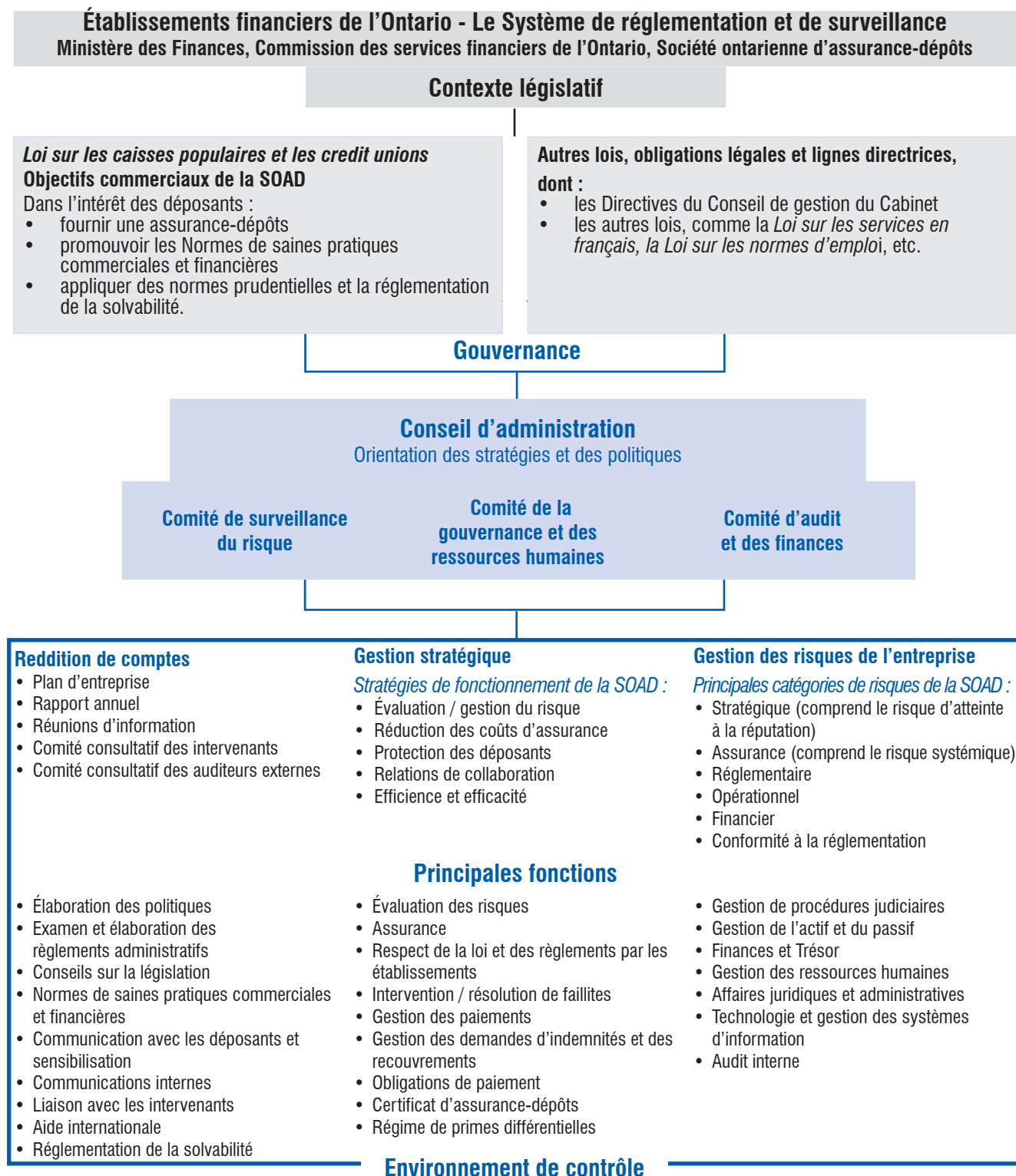
Les caisses populaires et credit unions de l'Ontario continueront à se renforcer et à jouer un rôle utile dans le paysage financier et social de l'Ontario. Nous nous attendons également à ce que le secteur suive la tendance de consolidation et de restructuration déjà amorcée, afin d'optimiser les efficacités, la rentabilité et le service. Le conseil d'administration et le personnel de la SOAD ont à cœur d'offrir protection, sécurité et stabilité au secteur des caisses populaires et credit unions de l'Ontario, au profit de tous ses membres et de l'économie ontarienne. Nous sommes bien décidés à démontrer notre engagement encore une fois en 2011 et au cours des années à venir.

Pour terminer, j'aimerais saluer le travail du personnel de la SOAD, un groupe de professionnels extrêmement dévoués qui forment l'assise de la Société. Je tiens aussi à remercier les membres du conseil d'administration, dont j'apprécie les conseils et le soutien. En particulier, je suis très reconnaissant des sages conseils et de l'appui que me prodigue la présidente de notre conseil, Laura Talbot.

Andrew (Andy) Poprawa, CA, C. Dir.  
*Président et chef de la direction*

# Modèle de fonctionnement de la SOAD pour 2011

La SOAD a élaboré un modèle de fonctionnement qui résume sa manière de mener ses affaires, compte tenu de ses obligations légales et du contexte général dans lequel elle opère. Ce modèle s'inspire de la position que la SOAD occupe dans le filet de sécurité financier de l'Ontario et du mandat qui lui a été confié aux termes de la Loi. Les activités de la direction et du conseil d'administration de la SOAD tombent dans la catégorie générale de gouvernance, ce qui fait ressortir l'importance de la gestion stratégique et de la gestion des risques de l'entreprise. Le modèle souligne aussi l'importance de la responsabilité et de la reddition de comptes et les fonctions essentielles que doit assumer la Société dans l'accomplissement de son mandat.

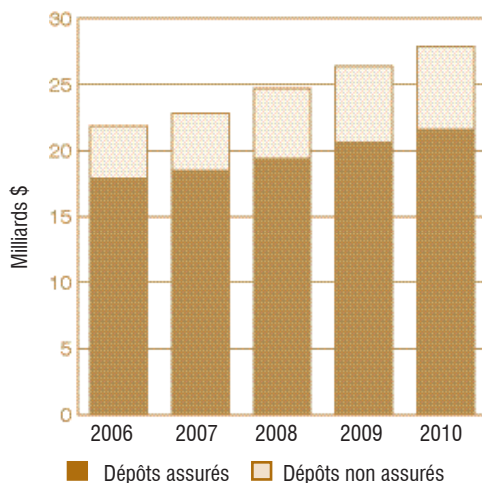


## Commentaires et analyses de la direction

### Aperçu du secteur

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) protège tous les dépôts admissibles détenus dans des caisses populaires et credit unions de l'Ontario. L'assurance-dépôts fait partie d'un vaste programme de protection offert à toutes les caisses populaires et credit unions de l'Ontario et est soutenue par une loi provinciale. La SOAD assure la plupart des dépôts, jusqu'à concurrence de 100 000 \$, à condition qu'ils satisfassent aux critères d'admissibilité et aux limites de la couverture maximale. Les dépôts détenus dans des régimes enregistrés d'épargne sont assurés intégralement, sans plafond. Pour obtenir plus de détails sur la couverture de base offerte aux déposants admissibles, veuillez consulter le site Web de la SOAD à l'adresse [www.soad.com](http://www.soad.com).

#### TOTAL PONDÉRÉ DES DÉPÔTS ASSURÉS ET TOTAL DES DÉPÔTS

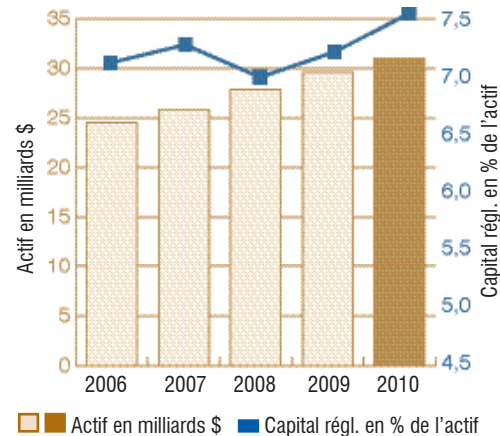


La SOAD remplit son mandat dans un monde dynamique et complexe. Le secteur des caisses populaires et des credit unions demeure bien capitalisé, à proportion de 7,5 % de son actif en moyenne. Il jouit également d'une stabilité relative appréciable, même si des pressions économiques, commerciales et autres sont venues miner les résultats de certains établissements.

La Société surveille en permanence l'économie, le rendement des établissements assurés et

l'évolution du contexte législatif et réglementaire. En 2010, l'économie de l'Ontario s'est légèrement améliorée. En effet, une hausse des exportations et une amélioration des niveaux d'emploi ont été observées. Cependant, les secteurs manufacturier et forestier ont encore dû composer avec d'importants défis.

#### ACTIF ET CAPITAL RÉGLEMENTAIRE DU SECTEUR DE L'ONTARIO



En revanche, le secteur du logement a progressé et continue de tirer profit des faibles taux d'intérêt. Les prix et les ventes de ce secteur demeurent sains, malgré la hausse de la dette des ménages. Même si l'économie a montré des signes d'amélioration en 2010, la reprise et la croissance économique devraient évoluer au ralenti en Ontario pendant un certain temps, parallèlement au repli observé aux États-Unis.

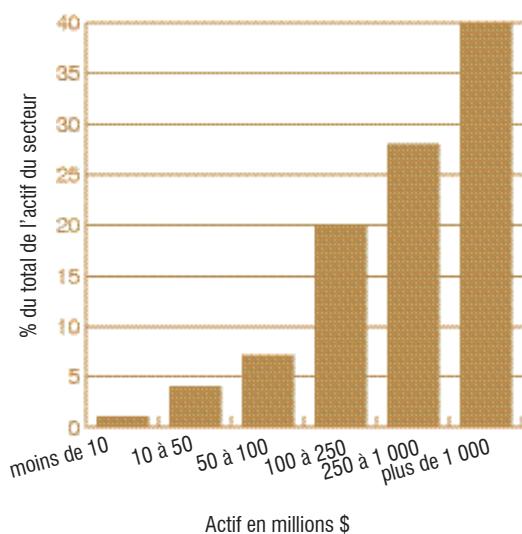
#### PROFIL DES ÉTABLISSEMENTS ASSURÉS DE LA SOAD, BREF...

	2010	2009
Nombre d'établissements	167	186
Actif total (en milliards)	31,0 \$	29,6 \$
Total des dépôts (en milliards)	27,9 \$	26,4 \$
Dépôts assurés (en milliards)	21,5 \$	20,6 \$
Dépôts assurés en pourcentage du total des dépôts	77 %	78 %
Ratio du capital réglementaire (sur la base du levier)	7,52 %	7,22 %
Qualité de l'actif (coûts liés aux prêts en % de l'actif moyen)	0,15 %	0,21 %
Rendement (revenu net en % de l'actif moyen)	0,48 %	0,25 %

## Aperçu des caisses populaires et credit unions de l'Ontario

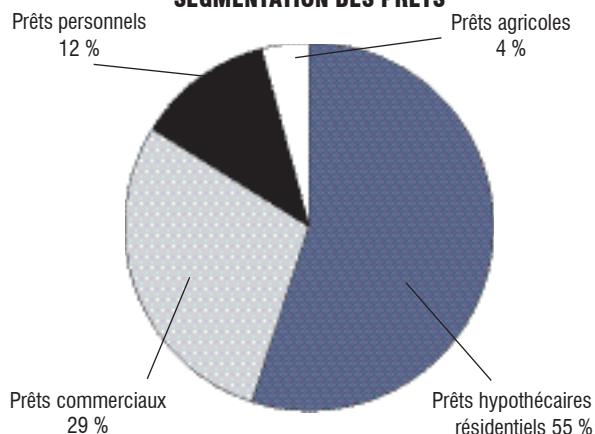
En 2010, la tendance de consolidation à long terme s'est poursuivie. Le nombre d'établissements membres en activité a baissé de 19, pour se fixer à 167 au total, à la suite de fusions ou de liquidations. Aujourd'hui, environ 50 % de l'actif du mouvement de l'Ontario est détenu par les 10 plus grands établissements assurés, tandis que les 78 établissements les plus modestes en possèdent 5 %. Cette répartition de l'actif donne toujours lieu à une dynamique intéressante et complexe dans le secteur.

### PROFIL DU SECTEUR PAR TAILLE DE L'ACTIF



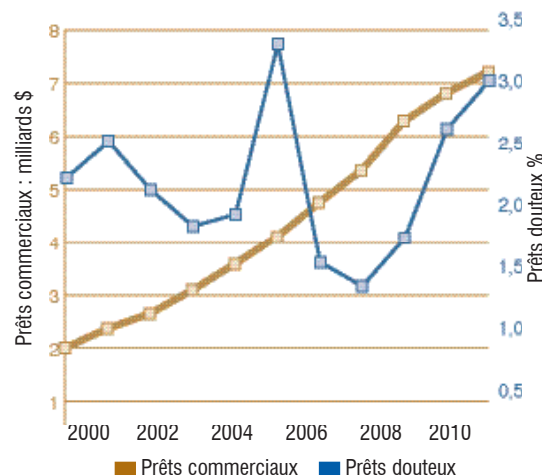
En 2010, la croissance de l'actif et des dépôts au bilan a légèrement reculé, totalisant 5 % sur douze mois pour atteindre 31 milliards de dollars. Les prêts commerciaux sont demeurés relativement vigoureux, dégagant une hausse de 6 % (contre 8 % en 2009 et 13 % en 2008). De leur côté, les prêts hypothécaires résidentiels ont également crû de 6 % (contre 6 % en 2009), alors que les prêts personnels ont subi un repli supplémentaire de 3 %.

### SEGMENTATION DES PRÊTS



Tout au long de 2010, le risque de crédit global du secteur, mesuré d'après l'ensemble des coûts liés aux prêts et les prêts en souffrance, a très légèrement diminué en raison des meilleures conditions du marché et économiques. Malgré ce modeste progrès, le ratio de couverture (provisions pour prêts exprimées en pourcentage des prêts douteux) a diminué pour s'établir à 46 %, alors qu'il était de 51 % en 2009. Le montant brut des prêts en souffrance depuis plus de 30 jours a baissé à 141 points de base du total des prêts, contre 152 points en 2009, même si ce résultat demeure de beaucoup supérieur aux niveaux historiques. Le coût des prêts a également reculé à 15 points de base, comparativement à 21 points en 2009. D'un autre côté, les prêts commerciaux en souffrance ou douteux sont en hausse, ce qui demeure préoccupant. En 2010, les prêts commerciaux douteux ont bondi à 297 points de base, contre 257 points en 2009.

### PRÊTS COMMERCIAUX

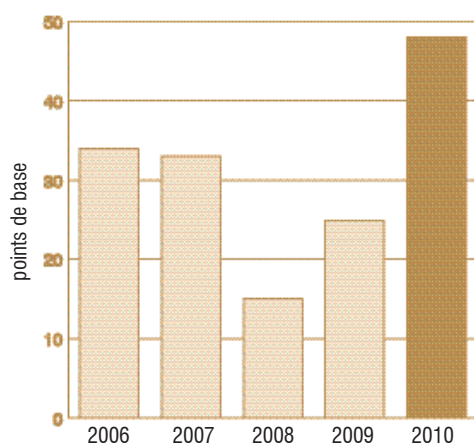


À la fin de 2010, l'encaisse avait très faiblement augmenté, clôturant à 14,32 %, comparativement à 14,20 % en 2009. Le capital global a grimpé à 7,5 % de l'actif, dont 4 % représentaient des bénéfiques non répartis. Tous les établissements assurés sauf trois possédaient le capital minimum prescrit par la Loi.

En 2010, la rentabilité a beaucoup progressé, atteignant 48 points de base, contre 25 points en 2009 et 15 points en 2008. En dépit de cette hausse, un certain nombre d'établissements ont enregistré des pertes d'exploitation pendant l'année. La SOAD les surveille étroitement afin de s'assurer que les problèmes à l'origine des pertes sont résolus ou que les sociétaires injectent suffisamment de capital pour soutenir leur viabilité.

#### BÉNÉFICES DU SECTEUR DE L'ONTARIO

En date du 23 février 2011



Les problèmes posés par le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) et d'autres instruments financiers complexes, qui ont fait les choux gras des médias, continuent d'influencer certains marchés du crédit. Cependant, les conditions du marché se sont quelque peu arrangées en 2010, et les caisses populaires et les credit unions qui détiennent de tels instruments ont constaté de modestes hausses des valeurs, tout en continuant à ressentir l'impact des radiations passées sur le plan du capital.

Selon les résultats de notre programme d'inspection sur place, le respect des normes de saines pratiques commerciales et financières s'est dégradé en 2010. À la fin de l'exercice, 84 % des établissements assurés (sur la base de l'actif) étaient en entière conformité avec l'ensemble des normes, contre 93 % en 2009. Ce déclin est surtout attribuable à des lacunes en matière de gestion du risque de crédit.

Le régime de primes différentielles (RPD) de la SOAD est fondé sur le profil de risque global des établissements, et fait appel à des facteurs quantitatifs et qualitatifs pour cinq composantes clés : le capital, la qualité de l'actif, la conformité avec les normes de saines pratiques commerciales et financières, les bénéfiques et le risque de taux d'intérêt. En 2010, la majorité des primes étaient fondées sur les résultats de 2009, qui ont davantage reculé en raison d'une augmentation du taux de prime moyen. Le tableau suivant indique une légère amélioration à la fin de 2010 quant aux cotations du RPD, malgré le fait que quelques établissements ont migré vers des cotations et des catégories de prime à plus haut risque.

En 2010, le conseil de la SOAD a recommandé une hausse moyenne des taux de primes de 15 % pour les exercices commençant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, et le gouvernement a accepté cette recommandation.

Catégorie de prime (\$ par 1 000 \$)	Niveau de risque	2010	2009	2008	2007	2006
0,90	Faible	47 %	26 %	32 %	42 %	34 %
1,00	Faible +	34 %	53 %	56 %	46 %	53 %
1,15	Modéré	10 %	16 %	9 %	10 %	6 %
1,40	Élevé	8 %	3 %	1 %	2 %	7 %
2,10	Élevé +	1 %	2 %	2 %	0 %	0 %

Aux prises avec un marché concurrentiel où les taux d'intérêt restent faibles, le secteur ontarien des caisses populaires et credit unions a connu de nouveaux regroupements tout en se développant pour élargir ses services aux collectivités de toute la province. Bien que la faible rentabilité de certains établissements assurés continue de susciter des inquiétudes au sujet de leur viabilité future, le secteur demeure relativement stable et joue un rôle de plus en plus important sur la scène financière et économique de l'Ontario.

### Évolution du contexte législatif et réglementaire

Les modifications de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* et des règlements y afférents sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2009. Le nouveau cadre de réglementation confère aux caisses populaires et credit unions des pouvoirs plus étendus qui leur permettront de mieux soutenir la concurrence des marchés des services financiers. Le rôle, les responsabilités et les pouvoirs de la SOAD ont été élargis pour inclure la réglementation de la solvabilité, et donner plus généralement à la Société les moyens de mieux protéger les déposants et les sociétaires et de contribuer à la stabilité du mouvement.

En 2010, la SOAD a reçu 15 demandes relatives à l'acquisition et à la vente d'actif ainsi que trois demandes liées à des écarts et des exemptions mineures prévues par la Loi.

La SOAD a de plus émis cinq ordonnances de Supervision et une ordonnance d'Administration.

Pour de plus amples renseignements sur les pouvoirs et les activités de réglementation de la SOAD, notamment les critères, guides et normes de services afférents, veuillez consulter le site Web **[www.soad.com](http://www.soad.com)**.

## Examen des résultats financiers de 2010

Cette section présente un examen des résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de la Société, en se concentrant sur l'état consolidé des résultats et de l'évolution du Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD). Les commentaires et analyses de la direction doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés et les notes afférentes de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010, lesquels sont présentés à partir de la page 32.

Les états financiers consolidés de 2010 présentent les résultats de la SOAD et ceux de 20 établissements en liquidation (contre 15 en 2009) correspondant à la définition d'entité à détenteurs de droits variables (EDDV) aux termes de la note d'orientation concernant la comptabilisé 15 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). En sa qualité de liquidateur de l'actif des établissements en liquidation, la SOAD est ainsi tenue de consolider ses résultats si les montants réclamés par la SOAD sur cet actif représentent plus de 50 % du passif total de ces établissements en liquidation. On trouvera à la note 1(B) des notes afférentes aux états financiers consolidés tous les détails concernant cette convention comptable.

### Points saillants :

- Le revenu de primes s'est accru de 1,2 million de dollars en 2010, soit 6 %, pour atteindre 21,2 millions de dollars. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation du total des dépôts assurés du secteur.
- Les revenus divers consolidés ont bondi de 813 000 \$, ou 40 %, surtout en raison des revenus d'un plus grand nombre d'établissements en liquidation (EDDV) au cours de l'exercice. Au total, 20 EDDV ont été consolidés, contre 15 au cours de l'exercice précédent.
- Le total des frais d'exploitation consolidés a augmenté de 7 millions de dollars, ou 62 %, en 2010. Environ 94 % de cette hausse découle des opérations des établissements en liquidation (EDDV), lesquelles comprenaient une radiation importante à la suite de la cession d'actifs d'une filiale d'une credit union en liquidation.
- La provision pour pertes d'assurance consolidée a été diminuée par un recouvrement de 3,5 millions de dollars, pour atteindre un recouvrement net de 1,96 million de dollars, comparativement à la provision pour pertes d'assurance consolidée de 27,9 millions de dollars de 2009. Il n'y a eu aucune augmentation de la provision générale pour pertes, alors que l'année passée une hausse de 2,5 millions de dollars avait été constatée.
- Avant la consolidation des EDDV, le FRAD s'est accru de 13 millions de dollars en 2010, pour atteindre 94,8 millions de dollars. Le fonds représente 44 points de base des dépôts assurés, une amélioration de 4 points de base par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique en grande partie par des nouvelles provisions pour pertes moins élevées que prévu, et une croissance contrôlée des dépenses.

### Incidence de la consolidation des entités à détenteurs de droits variables

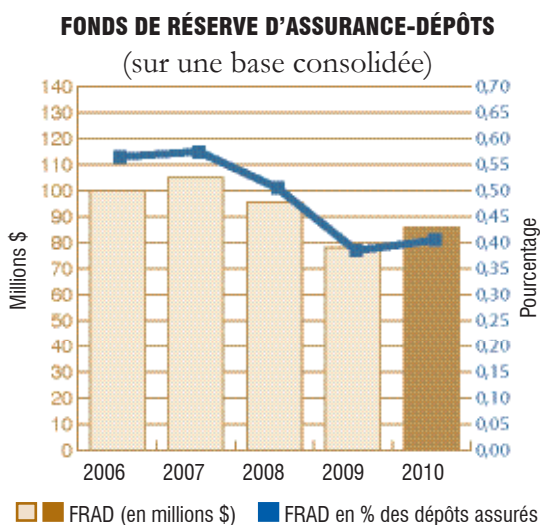
En raison de la consolidation des EDDV, le bilan de la Société au 31 décembre 2010 (après l'élimination des opérations et des soldes intersociétés) présente une augmentation nette de 12 millions de dollars de l'actif total et une hausse de 21 millions de dollars du passif. L'état des résultats reflète une augmentation des revenus divers de 2,3 millions de dollars et une hausse des frais d'exploitation nettes de 10,8 millions de dollars. L'incidence nette sur le FRAD de la SOAD est un recul de 8,9 millions de dollars.

## Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD)

La SOAD est responsable de la sécurité des fonds déposés auprès des caisses populaires et des credit unions de l'Ontario. L'un des principaux mécanismes utilisés pour bien protéger les fonds déposés est le maintien d'un fonds de réserve d'assurance-dépôts (le « fonds »). Afin de veiller à ce que le fonds soit suffisant pour couvrir les risques d'assurance, la SOAD évalue la suffisance du fonds et les liquidités nécessaires sur une base régulière. De concert avec un cabinet-conseil en actuariat et par suite d'une consultation auprès du secteur, la SOAD a conçu un modèle perfectionné pour déterminer le niveau convenable du fonds, en s'appuyant sur un certain nombre de principes, hypothèses et autres facteurs, notamment les suivants : profil de risque des établissements assurés, conditions économiques, revenus de primes, taux d'intérêt, historique des pertes, migration du risque et croissance du secteur. Les hypothèses et autres facteurs utilisés dans ce modèle sont régulièrement mis à jour pour tenir compte des changements au sein de l'environnement de la SOAD.

Afin d'évaluer la capacité du fonds, la SOAD a appliqué un niveau de confiance de 95 % sur un cycle de 20 ans. En d'autres mots, il y a 95 % de chances que le fonds pourra couvrir les pertes potentielles prévues dans le modèle au cours du prochain cycle de 20 ans, sans être en position de déficit. Selon ces paramètres, la SOAD a fixé une cible pour le fonds entre 56 et 68 points de base des dépôts assurés. Si le fonds tombe sous la cible minimale (56 points de base), la SOAD pourrait recommander une augmentation des taux de primes ou une évaluation spéciale.

Exercice terminé le 31 décembre 2010 (en milliers \$ sauf indication contraire)	Résultat réel	Résultat réel	Résultat réel	Variation par rapport à 2009		Prévisions 2010
	2010	2009	2008	\$	%	\$
	\$	\$	\$	\$	%	\$
<b>FRAD - consolidé</b>	<b>85 869</b>	78 285	95 638	7 584	9,7 %	
% des dépôts assurés du secteur	<b>0,40 %</b>	0,38 %	0,50 %	0,02 %	4,6 %	
<b>FRAD (avant consolidation des EDDV)</b>	<b>94 803</b>	81 750	97 015	13 053	16,0 %	85 526
% des dépôts assurés du secteur	<b>0,44 %</b>	0,40 %	0,50 %	0,04 %	10,6 %	0,40 %
Dépôts assurés du secteur estimés (milliards \$)	<b>21,5</b>	20,6	19,3	1,0	4,9 %	21,5



Au 31 décembre 2010, le FRAD s'établissait à 85,9 millions de dollars sur une base consolidée, en hausse de 7,6 millions de dollars ou de 9,7 % par rapport aux 78,3 millions de dollars enregistrés à la même date l'an dernier. Cela correspond à 40 points de base des dépôts assurés du secteur, soit 2 points de base de plus que l'an passé. Au cours de l'exercice, le FRAD a surtout subi l'effet des importants frais d'exploitation de 20 établissements en liquidation (EDDV). En 2010, le revenu total s'est élevé à 24,0 millions de dollars, contre 18,4 millions de dollars de frais d'exploitation nets et un recouvrement net de pertes d'assurance de 2 millions de dollars, ce qui s'est traduit par un gain net consolidé pour l'année de 7,6 millions de dollars.

## Revenu de primes

Exercice terminé le 31 décembre 2010 (en milliers \$ sauf indication contraire)	Résultat réel	Résultat réel	Résultat réel	Variation par rapport à 2009		Prévisions 2010
	2010	2009	2008	\$	%	\$
	\$	\$	\$	\$	%	\$
Revenu de primes	<b>21 196</b>	19 947	18 229	1 249	6,3 %	20 900
Taux de prime moyen calculé sur 1 000 \$ de dépôts assurés	<b>1,03 \$</b>	1,02 \$	0,98 \$	0,01 \$	1 %	1,02 \$

Le revenu de primes pour l'année a grimpé de 1,2 million de dollars, ou 6 %, pour s'établir à 21,2 millions de dollars. Cette hausse s'explique en grande partie par la croissance des dépôts assurés (5 %) et par légère progression découlant du nouveau profil de risque de certains établissements assurés. Le taux de primes moyen en 2010 a été de 1,03 \$ par millier de dollars de dépôts assurés, contre 1,02 \$ en 2009.

Les taux de primes différentielles en vigueur en 2010 ont été les mêmes qu'en 2009. Les primes sont fondées sur le montant total des dépôts assurés détenus par les établissements assurés à la fin de leur exercice, et sont calculées conformément au système de classification des risques du régime de primes différentielles, défini par la réglementation. La structure des taux de primes est la suivante :

Catégorie de prime	1	2	3	4	5
Niveau de risque	Faible	Faible +	Modéré	Élevé	Élevé +
Taux de prime	0,9 \$	1,00 \$	1,15 \$	1,40 \$	2,10 \$

## Revenus divers

Exercice terminé le 31 décembre 2010 (en milliers \$ sauf indication contraire)	Résultat réel	Résultat réel	Résultat réel	Variation par rapport à 2009		Prévisions 2010
	2010	2009	2008	\$	%	\$
	\$	\$	\$	\$	%	\$
Revenus divers, SOAD	<b>516</b>	755	3 976	(239)	-31,7 %	597
Revenus divers, EDDV	<b>2 336</b>	1 284	951	1 052	81,9 %	
Total consolidé des revenus divers	<b>2 852</b>	2 039	4 927	813	39,9 %	597

Les revenus divers, principalement composés de revenus d'intérêt, ont totalisé 2,8 millions de dollars, une hausse de 0,8 million de dollars par rapport à l'an passé. Les revenus d'intérêt de la SOAD ont reculé de 239 000 \$ en raison d'un portefeuille de placements plus restreint en 2010, d'une valeur de 68,3 millions de dollars à la fin de l'exercice, contre 85,9 millions de dollars à pareille date en 2009. L'Office ontarien de financement (OOF) gère le portefeuille de placements de la Société en vertu d'un contrat de gestion. Ce portefeuille, entièrement composé de titres du marché monétaire, a enregistré un rendement moyen de 0,59 % pendant l'exercice (0,68 % en 2009). Les revenus divers totaux d'EDDV, composés en grande partie d'intérêts sur des prêts, ont atteint 2,2 millions de dollars. Cette augmentation de 1,1 million de dollars découle surtout de l'ajout de 5 établissements en liquidation comparativement à l'année passée.

## Provision pour pertes d'assurance-dépôts

Exercice terminé le 31 décembre 2010 (en milliers \$ sauf indication contraire)	Résultat réel	Résultat réel	Résultat réel	Variation par rapport à 2009		Prévisions 2010
	2010	2009	2008	\$	%	\$
	\$	\$	\$	\$	%	\$
Provision pour pertes d'assurance	1 550	29 322	27 825	(27 816)	-94,9 %	10 000
Moins : Recouvrement ou reversement des pertes précédentes	(3 509)	(1 377)	(3 430)	(2 088)	-151,6 %	-
Provision nette (recouvrement net) pour pertes d'assurance	(1 959)	27 945	24 395	(29 904)	-107,0 %	10 000

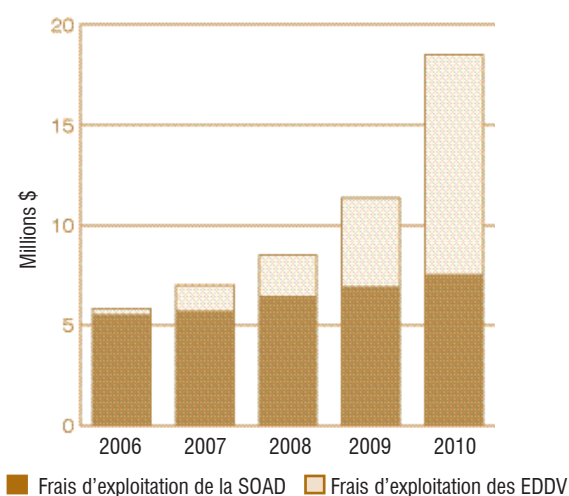
En 2010, la SOAD a récupéré des pertes d'assurance d'un montant net de 1,9 million de dollars. Cette somme, composée de 1,6 million de dollars de nouvelles provisions spécifiques pour 4 établissements en liquidation, a été en partie compensée par le renversement des pertes nettes antérieures d'EDDV pour un montant de 3,5 millions de dollars. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, aucun changement n'a été apporté à la charge à payer générale pour les pertes d'assurance.

L'augmentation spécifique des provisions pour pertes de 1,6 million de dollars correspond à la meilleure estimation de la direction quant au coût nécessaire pour finaliser la liquidation de quatre établissements au cours de l'année.

## Frais d'exploitation

Exercice terminé le 31 décembre 2010 (en milliers \$ sauf indication contraire)	Résultat réel	Résultat réel	Résultat réel	Variation par rapport à 2009		Prévisions 2010
	2010	2009	2008	\$	%	\$
	\$	\$	\$	\$	%	\$
Frais d'exploitation bruts, SOAD	7 545	7 045	6 359	500	7,1 %	8 219
Frais d'exploitation bruts, EDDV	11 004	4 453	2 131	6 551	147,1 %	-
Frais d'exploitation bruts, consolidés	18 549	11 498	8 490	7 051	61,3 %	8 219

### FRAIS D'EXPLOITATION



Les frais d'exploitation bruts consolidés de la SOAD, comprenant les salaires et les avantages sociaux, ont totalisé 18,5 millions de dollars en 2010, soit 7,0 millions de dollars de plus que les frais d'exploitation consolidés de 11,5 millions de dollars constatés l'an dernier. Cette augmentation est principalement imputable aux dépenses accrues des EDDV totalisant 6,6 millions de dollars, en raison du nombre accru d'établissements en liquidation consolidés durant l'année (total de 20 en 2010, contre 15 en 2009). Elle comprend également une radiation importante à la suite de la cession d'actifs d'une filiale d'une credit union en liquidation. Les frais d'exploitation bruts de la SOAD avant la consolidation des EDDV se sont

établis à 7,5 millions de dollars, c'est-à-dire 0,7 million de dollars de plus que la cible et 0,5 million de dollars de plus que les frais réels de l'an passé, ce qui s'explique par la multiplication des activités en 2010.

### Sommaire de l'état consolidé de la situation financière

L'actif consolidé total s'est accru de 0,9 million de dollars, soit 0,8 % depuis 2009, pour s'établir à 120,0 millions de dollars au 31 décembre 2010. La croissance nette de l'actif total est en grande partie imputable à l'incidence de la consolidation des EDDV. Les effets cumulatifs ont notamment entraîné une hausse des prêts (déduction faite des provisions) de 7,4 millions de dollars, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 4,1 millions de dollars, et des autres actifs de 2,7 millions de dollars. Les avances d'assurance-dépôts recouvrables ont également crû de 4 millions de dollars. La hausse globale a été compensée par la cession de placements de la SOAD d'une valeur de 17,5 millions de dollars, surtout aux fins de régler les réclamations d'assurance-dépôts des déposants au cours de 2010.

Au total, le passif et les capitaux propres consolidés ont augmenté de 0,9 million de dollars. Le passif total a reculé de 6,7 millions de dollars, ou 16 %, par rapport à l'an passé, pour atteindre 34,2 millions de dollars. Les parts sociales et les dépôts des EDDV ont augmenté de 7,3 millions de dollars et ont été compensés par un recul de 15 millions de dollars de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts de la SOAD. Le FRAD consolidé a progressé de 7,6 millions de dollars, soit de 9,7 % par rapport à l'exercice précédent.

### Placements

En 2010, les placements ont totalisé 68,4 millions de dollars, un recul de 17,5 millions de dollars, surtout en raison de l'important volume d'avances d'assurance-dépôts consenties aux établissements en liquidation au cours de l'année. La politique de placements de la SOAD consiste à investir dans des valeurs mobilières à faible risque et à court terme, afin qu'elle puisse satisfaire ses besoins de liquidités si un établissement membre venait à faire

faillite. De plus amples détails sur la composition des placements sont fournis à la note 3 des états financiers consolidés. Au 31 décembre 2010, le portefeuille de placements de la Société dégageait un rendement moyen pondéré de 1,07 %, contre un rendement de 0,28 % à la fin de 2009.

Tous les contrats portent sur des placements à taux fixe, facilement monnayables, qui ont au moins la cote R1 « moyen » sur l'échelle du DBRS. Les placements doivent respecter les exigences aussi bien de la *Loi de l'impôt sur le revenu* que du règlement 237/09 de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les crédit unions*.

### Prêts

Quand des établissements assurés sont mis en liquidation et que la SOAD est nommée liquidatrice, elle est obligée de réaliser l'actif de chaque établissement. Or, les prêts constituent les éléments majeurs de l'actif de ces établissements. Au 31 décembre 2010, un total de 20 établissements liquidés ont été consolidés, dont la valeur des prêts (déduction faite des provisions de 42,7 millions de dollars) atteignait 25,6 millions de dollars, soit 7,4 millions de dollars de plus qu'au cours de l'exercice précédent. La SOAD a accepté la provision totale pour pertes établie par la direction des établissements en liquidation. Le processus général à suivre par la direction des établissements pour déterminer les provisions pour prêts consiste à déceler et à calculer les pertes enregistrées par chaque portefeuille de prêts.

### Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts

La charge à payer pour les pertes d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une charge à payer générale pour pertes. Une fois les EDDV en liquidation consolidées, le montant cumulé des pertes d'assurance-dépôts s'élevait à 13,8 millions de dollars au 31 décembre 2010. Ce montant comprenait aussi une provision spécifique cumulative de 8,8 millions de dollars pour tous les établissements en liquidation, ainsi qu'une provision générale pour pertes de 5,0 millions de dollars qui représente la meilleure estimation que

la direction a pu faire des pertes sur les dépôts assurés compte tenu du risque inhérent des établissements assurés.

### Passage au régime des normes internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada (CNCC) a confirmé que les IFRS remplaceront, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada applicables aux entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. La Société produira ses premiers états financiers annuels conformes aux IFRS pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, et présentera une période de comparaison pour 2010.

Afin de satisfaire à l'obligation d'adopter les IFRS, la Société a retenu les services de KPMG pour l'aider à choisir les traitements comptables appropriés et à concevoir un plan de transition détaillé comprenant la création d'un comité de pilotage, la formation du personnel, des communications et la réalisation d'une analyse pointue des points comptables précis les plus pertinents pour la SOAD. Ce processus a nécessité un examen et une évaluation diagnostiques pour repérer les différences potentielles entre les IFRS et les conventions comptables actuelles de la SOAD, confirmer les différences comptables et les exigences d'application soulevées, et enfin chiffrer les principales incidences sur le bilan d'ouverture de la SOAD. Des rapports précisant les progrès réalisés dans le cadre de ce projet de basculement ont été transmis régulièrement au Comité d'audit et des finances du conseil d'administration.

La Société a terminé son analyse approfondie des exigences des IFRS s'appliquant à ses activités. De plus, elle a repéré les différences et confirmé les options sélectionnées, autorisées aux termes des IFRS. Les évaluations comptables détaillées ont notamment porté sur l'assurance-dépôts, la consolidation des EDDV, les provisions pour pertes d'assurance, les instruments financiers, la constatation des revenus, les avantages sociaux à court et à long terme, les contrats de location, la comptabilisation des impôts sur les bénéfices, les immobilisations, la dépréciation des actifs non financiers, la présentation des opérations entre apparentés et les informations présentées dans les états financiers. Le tableau suivant souligne les grands points que la direction considère comme étant les plus pertinents.

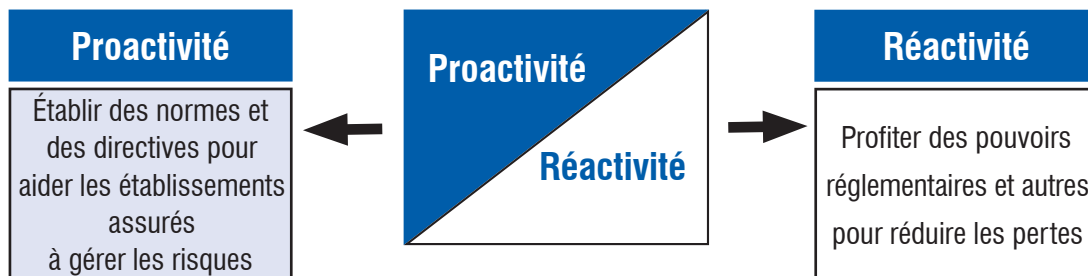
Convention comptable	Principaux changements en matière de traitement comptable	Incidences clés potentielles
<b>Avantages du personnel</b>	<p>La norme IFRS 1 exige généralement que les nouveaux adoptants appliquent les traitements comptables conformes aux IFRS de manière rétroactive, c.-à-d. depuis la création du régime d'avantages, et exige le retraitement des résultats des précédentes périodes comptables afin de rendre les soldes existants calculés selon le chapitre 3461 du Manuel de l'ICCA conformes aux IFRS.</p> <p>Il existe cependant une exemption facultative : l'option du « nouveau départ » permet à une entité de comptabiliser tous les gains et pertes non amortis au moment de la transition (1<sup>er</sup> janvier 2010) à titre d'ajustement exceptionnel des bénéfices non répartis (FRAD).</p> <p>La Société a choisi de se prévaloir de l'exemption du « nouveau départ », stipulée dans la norme IFRS 1.</p> <p>Aux termes des IFRS, les gains et les pertes actuariels liés aux obligations des régimes à prestations déterminées (régime d'avantages complémentaires de retraite couvrant les frais médicaux, dentaires et d'assurance-vie) peuvent être soit comptabilisés selon la méthode du « corridor » de 10 % (comme le prévoient les PCGR du Canada actuels), soit immédiatement comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat étendu, contournant ainsi la dépense.</p> <p>La SOAD a choisi de continuer à constater les gains et pertes actuariels futurs à l'aide de la méthode du corridor de 10 % et de les présenter à titre de coût des régimes. Tout montant à l'extérieur de la cible de 10 % a été amorti sur la durée de service moyenne attendue du régime collectif.</p>	<p><b>Bilan d'ouverture :</b> Augmentation du passif cumulé au titre des avantages et diminution du FRAD.</p> <p><b>Après la transition :</b> Application de la méthode du corridor de 10 %, donc comptabilisation systématique progressive des gains et des pertes dans l'état des résultats. Aucun changement important apporté au bilan ou à l'état des résultats. Ce choix de convention atténuera la volatilité des capitaux propres (autres éléments du résultat étendu).</p>

	En vertu des IFRS, les avantages à court terme, comme les droits à congé annuel cumulés et non utilisés qui deviennent acquis, sont évalués en tant que passif supplémentaire à la fin de la période de référence.	<p><b>Bilan d'ouverture :</b> Augmentation du passif et diminution du FRAD.</p> <p><b>Après la transition :</b> Hausse du passif au titre des avantages, qui comprendra le montant des droits à congé annuel inutilisés (selon ce que permet la politique de la Société), à la fin de chaque période de référence.</p>
<b>Assurance-dépôts</b>	Par suite d'un examen détaillé et de la consultation de conseillers professionnels et d'autres assureurs de dépôts, la SOAD appliquera la norme IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, en tant que norme pertinente pour la constatation et l'évaluation de l'assurance-dépôts éventuelle accordée aux termes de la <i>Loi de 1994 sur les caisses populaires et crédit unions</i> .	<p><b>Bilan d'ouverture :</b> Aucune incidence prévue.</p> <p><b>Après la transition :</b> Les conséquences sur le FRAD dépendront des différences des dispositions d'évaluation des IFRS.</p>
<b>Provisions et passifs éventuels</b>	Les IFRS exigent que toute provision soit comptabilisée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, alors qu'un plafond plus élevé est prévu dans les PCGR du Canada.	<p><b>Bilan d'ouverture et incidence après la transition :</b> Les provisions imputées au FRAD subiront probablement un effet anticipé puisque le plafond prévu aux termes des IFRS est supérieur à 50 %, comparativement au plafond de 70 % des PCGR du Canada.</p>
<b>Consolidation</b>	<p>Selon les PCGR du Canada, la SOAD doit consolider les établissements en liquidation lorsqu'ils se qualifient à titre d'entités à détenteurs de droits variables (EDDV), et ce, puisque la SOAD est le bénéficiaire principal des bénéfices et des pertes des EDDV.</p> <p>Le concept d'EDDV est absent des IFRS. Les IFRS définissent le contrôle comme étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de tirer des avantages de ses activités.</p> <p>La direction a conclu que la SOAD ne tire aucun avantage découlant de ses activités de supervision, d'administration et de liquidation des établissements éprouvant des difficultés financières. C'est pourquoi la SOAD ne consolidera plus les établissements en liquidation selon l'ancien modèle s'appliquant aux EDDV.</p>	<p><b>Bilan d'ouverture :</b> Déconsolidation des établissements en liquidation, ce qui augmentera le solde du FRAD dans le bilan d'ouverture et diminuera le total de l'actif et du passif.</p> <p><b>Après la transition :</b> Le bilan et l'état des résultats présenteront plus clairement l'incidence de l'élimination de la consolidation des EDDV sur les opérations de la SOAD.</p>

Les conséquences du basculement aux IFRS susmentionnées reflètent nos plus récentes hypothèses et estimations, notamment notre prévision des normes IFRS qui devraient s'appliquer au moment de la transition. En raison de circonstances inattendues, les incidences réelles du passage au IFRS pourraient cependant différer de ce qui est présenté ci-dessus.

## Plan stratégique de la SOAD de 2011 à 2013

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES



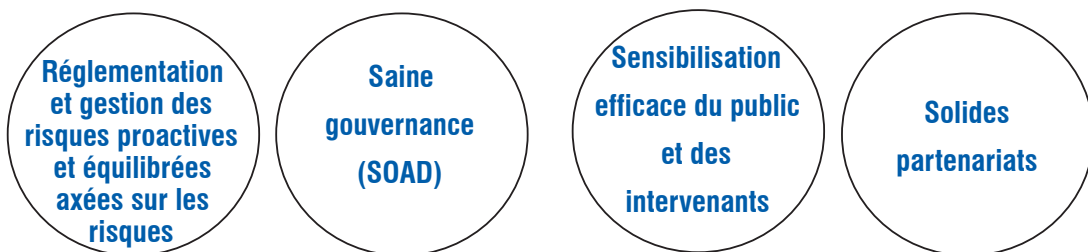
### MISSION DE LA SOAD

Protéger les déposants et contribuer à la stabilité du secteur

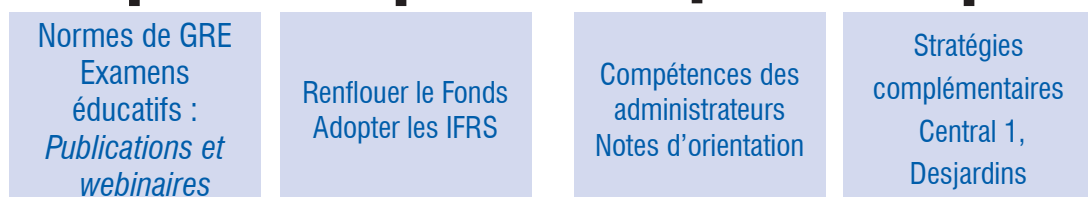
### VISION DE LA SOAD

Nous contribuerons à la solidité, à la stabilité et au succès du secteur ontarien des caisses populaires et credit unions en exerçant efficacement nos fonctions de réglementation de la solvabilité et d'assureur de dépôts

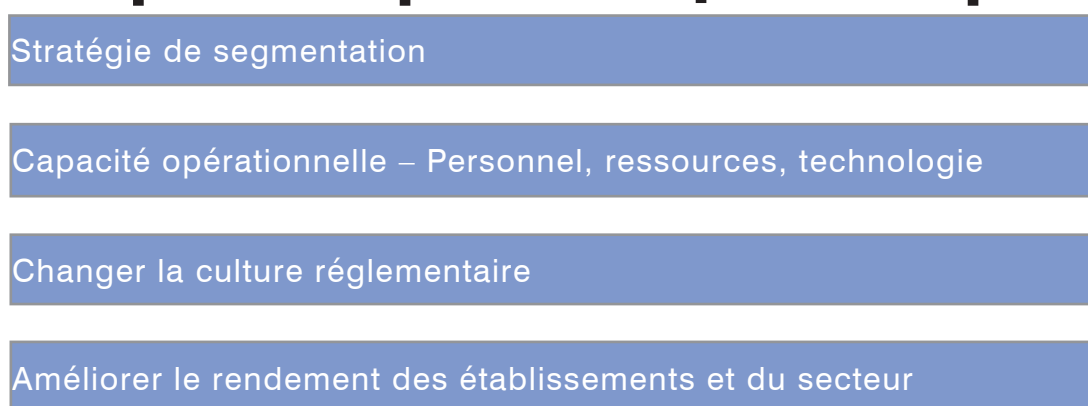
### OBJECTIFS STRATÉGIQUES CLÉS



### IMPORTANTES INITIATIVES ET PRIORITÉS



### STRATÉGIES FACILITATRICES



## Gestion des risques de la SOAD

La SOAD gère ses risques en fonction de son cadre de Gestion des risques d'entreprise (GRE) – un ensemble bien défini de politiques et de pratiques de gestion des risques approuvées par le conseil d'administration qui font que le conseil, le comité de surveillance du risque du conseil et la direction comprennent bien les risques auxquels la SOAD s'expose et gèrent ceux-ci en conséquence. Le cadre de GRE est examiné en détail chaque année, et constitue l'un des paramètres fondamentaux de l'élaboration du plan d'entreprise et du budget opérationnels annuels de la SOAD.

Aperçu de l'évaluation des risques importants auxquels s'expose la SOAD		
Description des risques	Description des risques	Tendance des risques
<b>RISQUES LIÉS À L'ASSURANCE-DÉPÔTS : RISQUE DE PERTE POUR LA SOAD RÉSULTANT DES FACTEURS SUIVANTS :</b>		
<b>Évaluation du risque/Risque lié à un défaut de surveillance :</b> Risque que la SOAD ne détecte pas rapidement ou systématiquement les établissements assurés présentant un niveau inacceptable de risque d'assurance pouvant entraîner des pertes financières.	MODÉRÉ	—
<b>Gestion du risque/Risque lié à un manque d'intervention :</b> Risque que la SOAD ne prenne pas les mesures qui s'imposent lorsqu'un établissement assuré présente un niveau inacceptable de risque d'assurance pouvant entraîner des pertes financières.	MODÉRÉ	—
<b>Risque lié à la gestion en cas de faillites/pertes :</b> Risque que la SOAD ne prenne pas les mesures qui s'imposent pour gérer les établissements assurés sous administration ou en liquidation, accroissant ainsi les pertes financières.	MODÉRÉ	↓
<b>Incapacité de l'assurance de couvrir les pertes découlant de fraudes :</b> Risque qu'une fraude importante dans un établissement expose ses membres et le FRAD à des pertes.	ÉLEVÉ	—
<b>Risque lié à la conjoncture :</b> Risque pour la SOAD que les établissements assurés subissent des répercussions défavorables découlant de facteurs économiques régionaux, provinciaux et nationaux.	MODÉRÉ	
<b>RISQUES D'ENTREPRISE DE LA SOAD</b>		
<b>Risques stratégiques :</b> Risques de perte résultant d'un manquement du cadre réglementaire global et des stratégies de la SOAD, qui ne lui permettent donc pas de bien réagir aux risques importants ou nouveaux, notamment : • Risques politiques • Risque lié à l'orientation stratégique • Risques liés au cadre de réglementation, à la législation et aux politiques gouvernementales • Risque d'atteinte à la réputation • Risque de communications	FAIBLE	—
<b>Risques de réglementation :</b> Risques liés à la non-conformité des établissements assurés, ce qui pourrait nuire aux déposants, aux membres et aux sociétaires, notamment : • Risque lié aux normes prudentielles • Risque de non-conformité	FAIBLE	—
<b>Risques financiers :</b> Risques de perte résultant d'une mauvaise gestion de l'actif et du passif de la SOAD, notamment : • Risque d'insuffisance du Fonds de réserve de l'assurance-dépôts • Risque de liquidité • Risque de placements et du marché • Risque de contrôles internes	MODÉRÉ	—
<b>Risques opérationnels :</b> Risques de perte résultant de processus ou de systèmes internes insuffisants ou inefficaces, ou encore d'employés ou autres intervenants incompétents, ou bien de facteurs externes, notamment : • Risque de suspension des activités • Risques de défaillance des technologies • Risque lié aux ressources humaines	FAIBLE / MODÉRÉ	—
<b>Risques liés à la non-conformité :</b> Risques de perte résultant du non-respect des lois et lignes directrices applicables, notamment : • Risque de non-respect de la <i>Loi sur les caisses populaires et les credit unions</i> • Risque de non-respect des lignes directrices du Conseil de gestion • Risque de non-application de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> • Risque lié aux lois régissant les ressources humaines • Risques de non-application des autres textes législatifs pertinents	FAIBLE	—

## Aperçu de la fiche de rendement équilibré 2010-2013

- ▲ Progrès prévu conforme à l'échéancier et au budget
- ▼ Problèmes en matière de temps à courir avant la finalisation ou écarts budgétaires
- ▶ En cours

**TOUTE L'INFORMATION EST PRÉSENTÉE SUR UNE BASE NON CONSOLIDÉE.**

**Mission de la SOAD : Protéger les déposants et contribuer à la stabilité du mouvement ontarien des caisses populaires et credit unions**

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	RÉSULTATS DE 2010	INITIATIVES CLÉS PLANIFIÉES POUR 2011-2013	INDICATEURS CLÉS DE RENDEMENT
<b>RÉGLEMENTATION ET GESTION DES RISQUES PROACTIVES ET ÉQUILIBRÉES AXÉES SUR LES RISQUES</b>  La SOAD doit toujours être à l'affût d'indicateurs de risques et de l'émergence de nouveaux risques, afin d'aborder sans tarder tout risque d'assurance. La Société met tout en œuvre pour consolider sa capacité à évaluer et à gérer les risques et les pertes, ainsi que son rôle de réglementation.	<b>Évaluation des risques et de la conformité à la réglementation</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissements à haut risque ou non conformes identifiés dans les 90 jours suivant le signalement ou l'examen ▲</li> <li>• GRE lancée pour les établissements d'envergure ▲</li> <li>• Règlements administratifs nos 5 et 6 soumis à des fins d'approbation ▲</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du système révisé de dépôt électronique</li> <li>• Amélioration du processus d'élaboration des profils d'évaluation des risques</li> <li>• Amélioration des systèmes de signes précurseurs</li> <li>• Accroissement de la capacité interne d'inspection</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect de la réglementation et des normes de saines pratiques commerciales et financières</li> <li>• Identification en temps opportun des établissements non conformes et à haut risque</li> </ul>
	<b>Gestion des risques</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les établissements qui remplissent des critères définis sont placés dans le programme approprié ▲</li> <li>• Amélioration de la cote de risque des établissements faisant partie de programmes ▲</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assignation des établissements à haut risque aux programmes appropriés</li> <li>• Révision des critères de supervision et d'administration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les établissements sont dirigés vers des programmes appropriés, fondés sur les résultats des profils de risque</li> <li>• Amélioration des profils de risque des établissements sous supervision</li> </ul>
	<b>Règlement des faillites</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de stratégies de règlement des faillites ▲</li> <li>• Préservation de la confiance du public ▲</li> <li>• Minimisation des pertes ▲</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de stratégies pertinentes de règlement des faillites</li> <li>• Continuité des services aux membres</li> <li>• Atténuation des pertes du FRAD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissements dirigés vers des programmes appropriés, selon les critères définis</li> <li>• Préservation de la confiance du public</li> <li>• Minimisation des pertes</li> </ul>
	<b>Remboursements : déposants et liquidations</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remboursements aux déposants dans les délais prescrits ▲</li> <li>• Maximisation des recouvrements ▶</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remboursements aux déposants dans les délais prescrits</li> <li>• Finalisation exacte et en temps opportun des liquidations</li> <li>• Maximisation des recouvrements par l'entremise de procédures judiciaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déposants payés dans les 30 jours</li> <li>• Recouvrements maximisés</li> <li>• Préservation de la confiance du public</li> </ul>	

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	RÉSULTATS DE 2010	INITIATIVES CLÉS PLANIFIÉES POUR 2011-2013	INDICATEURS CLÉS DE RENDEMENT
	<b>Mesures réglementaires</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publication de lignes directrices ▲</li> <li>Émission d'ordonnances au besoin ▲</li> <li>Respect des normes de service ▲</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre du nouveau règlement administratif n° 5, qui comprend un cadre de GRE</li> <li>Mise en œuvre du nouveau règlement administratif n° 6</li> <li>Production ou mise à jour du guide d'autoévaluation, du manuel d'examen et des guides de processus</li> <li>Publication de lignes directrices et de notes d'orientation</li> <li>Émission d'ordonnances au besoin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance efficace</li> <li>Compréhension et conformité accrues</li> <li>Application uniforme</li> <li>Normes de service respectées en matière d'approbations réglementaires</li> <li>Processus transparents</li> </ul>
<b>SAINTE GOUVERNANCE</b> <b>D'ENTREPRISE</b>  <b>Pour continuer à mériter la confiance des intervenants et du public, la SOAD doit démontrer l'efficacité et de sa gestion. Pour ce faire, la SOAD fait preuve d'une saine gouvernance, gère ses risques importants (GRE) et veille à s'assurer de la disponibilité de fonds suffisants pour protéger les déposants.</b>	<b>Saine gouvernance</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect de la Loi et des politiques ▲</li> <li>Respect de l'ensemble des lois et directives ▲</li> <li>Frais d'exploitation nettes de 7,2 M\$ par rapport à une somme prévue au budget de 7,7 M\$ ▲</li> <li>Mise en place de stratégies de RH et de TI ▲</li> <li>Mise en place d'un rôle d'ombudsman ▲</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect de la Loi et des politiques</li> <li>Respect de l'ensemble des lois et directives et des politiques de la SOAD</li> <li>Frais d'exploitation nettes de 8,4 M\$</li> <li>Mise en place de stratégies de RH et de TI</li> <li>Mise en place d'un rôle d'ombudsman</li> <li>Élargissement de la fonction d'audit interne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atteinte des objectifs de la Société</li> <li>Conformité aux statuts, directives et politiques</li> <li>Atteinte des cibles budgétaires</li> <li>Consolidation du personnel interne</li> <li>Mécanisme de plainte efficace</li> </ul>
	<b>Gestion du risque d'entreprise (GRE) efficace</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour et élargissement de la GRE ▲</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour et amélioration continues de la GRE</li> <li>Audit interne de la GRE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaire et gestion de tous les risques importants</li> <li>Intégration de la GRE au plan d'affaires et au budget</li> </ul>
<b>Fonds de réserve d'assurance-dépôts adéquat</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>FRAD a atteint 95 M\$, soit plus que la cible minimale de 85,5 M\$ pour l'exercice ▲</li> <li>Conclusion d'une marge de crédit provinciale ▲</li> <li>Recommandation au ministre sur le niveau des primes ▲</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>D'ici la fin de 2011, FRAD projeté de 107,7 M\$, soit 48 points de base des dépôts assurés</li> <li>D'ici la fin de 2012, FRAD projeté de 121,2 M\$, soit 51 points de base des dépôts assurés</li> <li>D'ici la fin de 2013, FRAD projeté de 136,4 M\$, soit 55 points de base des dépôts assurés</li> <li>Révision de la structure et de la stratégie des primes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atteinte des cibles minimales du fonds</li> <li>Liquidités suffisantes pour combler les besoins d'assurance et de dissolution</li> <li>Présentation du capital et du taux de rendement des placements</li> </ul>	

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	RÉSULTATS DE 2010	INITIATIVES CLÉS PLANIFIÉES POUR 2011-2013	INDICATEURS CLÉS DE RENDEMENT
<b>SENSIBILISATION EFFICACE DU PUBLIC ET DES INTERVENANTS</b>  La SOAD doit s'assurer que le public et les autres intervenants ont un accès facile à l'information sur l'assurance-dépôts ainsi qu'une compréhension claire et transparente du rôle, des normes et des actions de la SOAD.	<b>Site Internet complet</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour continue du site Web ▲</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour des questions et réponses à l'intention des consommateurs</li> <li>Production d'une vidéo sur l'assurance-dépôts à l'intention des consommateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transparence et accessibilité de toute l'information utile</li> </ul>
	<b>Ligne d'information sans frais</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ligne d'information sans frais en place et très utilisée ▲</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien d'un service d'assistance téléphonique bilingue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'utilisation et temps de réponse</li> </ul>
	<b>Information à l'intention des consommateurs pour les points de vente</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Information pour les points de vente mise à jour et offerte dans tous les établissements ▲</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Révision et distribution au besoin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Brochures d'information</li> <li>Autocollants</li> <li>Guides de consultation rapide</li> </ul>	
<b>Communications</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de communication mis en œuvre ▲</li> <li>Réunion annuelle le 29 avril ▲</li> <li>Fréquents communiqués au secteur, perspectives sectorielles, etc. ▲</li> <li>Webinaire sur le rôle du comité d'audit ▲</li> <li>Résultats de sondage positifs ▲</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie de communication continuellement mise à jour</li> <li>Réunion annuelle (27 avril)</li> <li>Webinaires donnés en temps opportun sur des sujets d'actualité</li> <li>Diffusion d'information sur le secteur en temps opportun</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cohérence des messages diffusés par la SOAD</li> <li>Réunions annuelles et régionales efficaces</li> <li>Commentaires des intervenants</li> </ul>	
<b>SOLIDES PARTENARIATS</b>  Pour maximiser son expertise et son influence, la SOAD doit collaborer efficacement avec le gouvernement, les représentants du secteur et des intervenants, et les autres assureurs de dépôts du pays et de l'étranger.	<b>Alliances stratégiques</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conclusion de protocoles d'entente avec des partenaires stratégiques ▲</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des protocoles d'entente et de relations de travail efficaces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Satisfaction des partenaires (intervenants et SOAD) - Rétroaction</li> </ul>
<b>Relations avec les intervenants</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus de consultation sur les primes, les règlements administratifs n<sup>os</sup> 5 et 6, la GRE, etc. ▲</li> <li>Comités consultatifs ▲</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité consultatif</li> <li>Consultation sur tous les dossiers importants</li> <li>Réunion annuelle</li> <li>Réunions régionales au besoin</li> <li>Habilitation des ressources externes pour soutenir les ressources de la SOAD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Satisfaction des partenaires (intervenants et SOAD) - Rétroaction</li> <li>Sensibilisation à l'égard des dossiers des intervenants et soutien des initiatives de la SOAD</li> </ul>	

## Responsabilité de la direction

La direction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts est responsable de l'intégrité et de la fidélité des états financiers figurant dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Grâce à son système de contrôles comptables internes de haute qualité et peu onéreux, la Société peut, avec un degré raisonnable de certitude, attester l'exactitude et la fiabilité de son information financière, ainsi que la comptabilisation appropriée de ses actifs et passifs et la protection efficace de ses actifs.

Les états financiers consolidés ont été examinés par le Comité d'audit et des finances de la Société et approuvés par le Conseil d'administration. En outre, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs, les ont vérifiés et leur rapport figure ci-après.

Le président et chef de la direction

Andrew (Andy) Poprawa, CA, C.Dir.

Le chef de l'administration et des finances

James Maxwell

Toronto, Canada  
Le 22 mars 2011

# Rapport des auditeurs



**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

## **Au Conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société ontarienne d'assurance-dépôts, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2010 et les états consolidés des résultats et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Avis**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société ontarienne d'assurance-dépôts au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Comptables agréés, experts-comptables autorisés*

Toronto, Canada  
Le 22 mars 2011

## État consolidé de la situation financière

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009 (en milliers de dollars)

	<b>2010</b>	2009
<b>Actif</b>		
Encaisse (note 2)	13 175 \$	8 986 \$
Placements (note 3)	68 390	85 885
Prêts (déduction faite de la provision de 42 682 \$ (34 477 \$ en 2009)) (note 4)	25 612	18 231
Revenu de primes à recevoir	3 940	3 714
Autres débiteurs et intérêts à recevoir	1 679	203
Terrains et bâtiments	1 249	-
Avances recouvrables au titre de l'assurance-dépôts	4 082	517
Immobilisations (déduction faite de l'amortissement cumulé de 4 630 \$ (3 171 \$ en 2009))	1 954	1 617
<b>Total de l'actif</b>	<b>120 081 \$</b>	<b>119 153 \$</b>
<b>Passif</b>		
Créditeurs et charges à payer	5 063 \$	4 127 \$
Parts sociales d'adhésion et dépôts des établissements en liquidation (note 5)	11 436	4 176
Revenu de primes reporté	3 893	3 776
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts (note 6)	13 771	28 773
<b>Total du passif</b>	<b>34 163</b>	<b>40 852</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Fonds de réserve d'assurance-dépôts	85 869	78 285
Cumul des autres éléments du résultat étendu	49	16
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>85 918</b>	<b>78 301</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>120 081 \$</b>	<b>119 153 \$</b>

Engagements découlant du contrat de location (note 7)

Éventualités (note 13)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,

\_\_\_\_\_, administratrice

\_\_\_\_\_, administrateur

## État consolidé des résultats et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009 (en milliers de dollars)

	2010	2009
<b>Revenus</b>		
Revenus de primes	21 196 \$	19 947 \$
Revenus divers	2 852	2 039
	<b>24 048</b>	<b>21 986</b>
<b>Frais d'exploitation – SOAD</b>		
Salaires et charges sociales	5 111	4 519
Frais d'exploitation	2 434	2 526
Recouvrement de frais d'exploitation	(126)	(104)
	<b>7 419</b>	<b>6 941</b>
<b>Frais d'exploitation et intérêts débiteurs - établissements en liquidation</b>	<b>11 004</b>	<b>4 453</b>
	<b>18 423</b>	<b>11 394</b>
<b>Excédant des revenus par rapport aux frais d'exploitation</b>	<b>5 625</b>	<b>10 592</b>
(Diminution) provision pour pertes d'assurance, montant net (note 6)	(1 959)	27 945
<b>Excédant (insuffisance) des revenus par rapport aux frais totaux</b>	<b>7 584</b>	<b>(17 353)</b>
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, au début de l'exercice	78 285	95 638
<b>Fonds de réserve d'assurance-dépôts, à la clôture de l'exercice</b>	<b>85 869 \$</b>	<b>78 285 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

## État consolidé du résultat étendu

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009 (en milliers de dollars)

	<b>2010</b>	2009
Excédant (insuffisance) des revenus par rapport aux frais totaux	<b>7 584 \$</b>	(17 353) \$
Autres éléments du résultat étendu :		
Gains non réalisés (pertes non réalisées) sur des placements disponibles à la vente, au cours de l'exercice	<b>33</b>	(22)
<b>Résultat étendu</b>	<b>7 617 \$</b>	(17 375) \$

### État du cumul des autres éléments du résultat étendu

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009 (en milliers de dollars)

	<b>2010</b>	2009
Cumul des autres éléments du résultat étendu, au début de l'exercice (note 3)	<b>16 \$</b>	38 \$
Vente de placements disponibles à la vente inclus dans le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu	<b>(16)</b>	(38)
Gains nets non réalisés sur des placements disponibles à la vente, au cours de l'exercice	<b>49</b>	16
Variation nette au cours de l'exercice	<b>33</b>	(22)
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu, à la clôture de l'exercice</b>	<b>49 \$</b>	16 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009 (en milliers de dollars)

	2010	2009
<b>Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :</b>		
<b>Exploitation</b>		
Excédant (insuffisance) des revenus par rapport aux frais totaux	7 584 \$	(17 353) \$
Éléments imputés à l'exploitation, sans incidence sur l'encaisse		
Provision pour pertes (note 6)	(1 959)	27 945
Perte sur la cession de prêts et d'autres actifs	5 379	99
Gains non réalisés (pertes non réalisées) sur des placements disponibles à la vente, au cours de l'exercice	33	(22)
Amortissement	196	205
Provision pour mauvaises créances	1 324	(352)
Autres éléments sans incidence sur l'encaisse liés aux nouveaux établissements en liquidation :		
- Terrains et bâtiments	(1 262)	-
- Immobilisations	(169)	-
- Parts sociales d'adhésion et actions privilégiées	(6 794)	-
Rajustement net lié aux nouveaux établissements/établissements sortis au cours de l'exercice	-	(28)
	<b>4 332</b>	<b>10 494</b>
<b>Variation des éléments suivants :</b>		
Prêts	(7 381)	(12 609)
Revenu de primes à recevoir	(226)	(281)
Autres débiteurs et intérêts à recevoir	(1 476)	293
Avances recouvrables d'assurance-dépôts	(3 565)	(357)
Créditeurs et charges à payer	936	483
Parts sociales d'adhésion et dépôts des établissements en liquidation	7 260	2 900
Revenu de primes reporté	117	311
	<b>(4 335)</b>	<b>(9 260)</b>
Total des paiements nets d'assurance-dépôts aux déposants (note 6)	<b>(13 043)</b>	<b>(29 761)</b>
	<b>(13 046)</b>	<b>(28 527)</b>
<b>Investissement</b>		
Acquisition de placements détenus à la clôture de l'exercice	(68 390)	(85 885)
Produit de la vente de placements	85 885	117 939
Acquisition d'immobilisations	(374)	(668)
Produit de la vente d'immobilisations	-	2
Produit de la vente des biens immobiliers en liquidation	114	-
	<b>17 235</b>	<b>31 388</b>
<b>Augmentation des liquidités au cours de l'exercice</b>	<b>4 189</b>	<b>2 861</b>
Liquidités, au début de l'exercice	8 986	6 125
<b>Liquidités, à la clôture de l'exercice</b>	<b>13 175 \$</b>	<b>8 986 \$</b>
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Commission de garantie de prêt payée au cours de l'exercice	- \$	2 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	2 766 \$	1 677 \$

Les liquidités s'entendent de l'encaisse et des placements à court terme, moins les emprunts.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009

### GÉNÉRALITÉS

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (la « SOAD » ou la « Société »), « entreprise opérationnelle » et agence de la province d'Ontario, poursuit ses activités à titre de société sans capital social, en vertu des dispositions de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* (la « Loi »).

Les objectifs de la Société en vertu de la Loi sont les suivants :

- fournir une assurance-dépôts aux déposants des caisses populaires et des credit unions de l'Ontario;
- promouvoir la stabilité du secteur, et y contribuer;
- fournir une assurance tout en minimisant le risque de perte;
- recueillir et publier des statistiques;
- s'acquitter des fonctions prévues par la Loi et selon les directives du ministre.

La Loi habilite la Société à exiger des établissements assurés le paiement de primes lui permettant de financer l'assurance-dépôts et de payer ses frais d'administration. Les niveaux de prime sont établis par le règlement d'application de la Loi. Chaque année, la Société analyse la suffisance des niveaux de prime et avise le gouvernement en conséquence.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le ministre des Finances a approuvé une marge de crédit de 250 millions de dollars souscrite auprès de l'Office ontarien de financement et arrivant à échéance le 31 décembre 2013. Aux termes de la facilité de crédit renouvelable, les intérêts débiteurs sur le solde de tout titre de créance sont imputés à un taux annuel égal au coût des fonds, pour la province, des emprunts à échéance de trois mois, déterminé par l'Office ontarien de financement (OOF) au moment de l'emprunt, majoré de 0,40 % par année.

#### 1. Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés ci-joints ont

été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Pour faciliter la compréhension de ses états financiers consolidés, la Société présente ci-dessous un résumé de ses principales conventions comptables.

#### (A) Règles de consolidation :

Les présents états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dans lesquelles la Société est le principal bénéficiaire après élimination des opérations et des soldes intersociétés.

#### (B) Entité à détenteurs de droits variables :

Les EDDV se caractérisent par le fait que les investisseurs n'ont pas de bloc de contrôle financier ou que les investissements à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans un soutien financier subordonné supplémentaire de la part d'autres parties. La NOC 15 exige la consolidation d'une EDDV par son bénéficiaire principal, défini comme étant la partie qui perçoit la majorité des bénéfices résiduels attendus ou qui absorbe la majorité des pertes prévues de l'entité, ou les deux. Il s'avère que, en sa qualité de liquidateur de l'actif des caisses populaires et credit unions en liquidation, la Société est tenue, aux termes de ces règles, de consolider les caisses populaires et credit unions en liquidation si le montant réclamé par la SOAD sur les avoirs représente plus de 50 % du passif total de ces établissements durant l'exercice. L'actif et le passif des caisses populaires et credit unions qui répondent aux critères de consolidation ont été consignés dans les livres de la Société à leur valeur respective en date des 31 décembre 2010 et 2009.

#### (C) Revenu de primes :

La Société a adopté un régime de primes différentielles fondé sur une classification des risques, qu'elle applique, selon le règlement, aux dépôts assurés détenus par les établissements assurés. Le revenu de primes est calculé sur la base des déclarations annuelles que les établissements

assurés doivent produire 75 jours après la fin de leur exercice. Les revenus tirés des primes sont comptabilisés une fois qu'ils ont été encaissés.

#### (D) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré de l'actif et du passif et sur la divulgation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants de revenus et de dépenses présentés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principaux domaines faisant l'objet d'un jugement ont trait à la provision pour pertes sur créances liées aux établissements en liquidation, présentée à la note 4, et la provision pour pertes, présentée à la note 6.

#### (E) Provision pour pertes :

La provision pour pertes couvre les avances d'assurance-dépôts accordées aux établissements assurés en liquidation ainsi qu'une charge à payer pour les pertes au sujet desquelles aucune avance n'a été versée à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les fonds avancés à l'égard de l'assurance-dépôts et des prêts aux établissements assurés sont à l'origine inscrits au prix coûtant. Les avances d'assurance-dépôts recouvrables figurent dans l'état consolidé de la situation financière, déduction faite des provisions connexes.

La charge à payer pour les pertes d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une charge à payer générale pour pertes. Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, sont susceptibles d'entraîner des pertes pour la Société.

La charge à payer générale pour pertes est calculée en fonction de la meilleure estimation que la direction puisse faire des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent aux établissements assurés. La provision est établie en évaluant le risque global au sein des établissements assurés selon les conditions actuelles du marché et la conjoncture, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience en matière de

pertes subies précédemment. Les conditions économiques futures ne sont pas prévisibles avec certitude et les pertes réelles peuvent varier, peut-être sensiblement, des estimations de la direction.

#### (F) Prestations de retraite :

La Société offre un régime de retraite à cotisations déterminées à tous ses employés permanents non contractuels ainsi que des dispositions supplémentaires prévoyant des prestations de retraite dépassant les limites du régime de retraite enregistré. Elle impute aux résultats le coût des prestations de retraite gagnées par les employés pendant que ceux-ci sont à son service. La charge de retraite représente un pourcentage fixe du revenu des employés, plus la contribution de contrepartie jusqu'à un maximum de 4 %. La Société n'assume ni risque mathématique, ni risque d'investissement.

#### (G) Avantages complémentaires de retraite futurs :

Les avantages complémentaires de retraite futurs sont des prestations complémentaires d'assurance maladie, soins dentaires et vie, que la Société accorde tant aux employés en activité pour lesquels une date d'admissibilité complète a pu être établie qu'aux retraités actuels remplissant les conditions voulues. La Société inscrit les obligations au titre de ces régimes à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour obtenir les prestations futures. L'obligation au titre des prestations constituées est déterminée sur une base actuarielle selon la méthode de répartition au prorata des services. Les gains et les pertes cumulatifs excédant cette obligation au début de l'exercice sont amortis sur le nombre moyen restant d'années de service des employés en activité.

#### (H) Placements :

Les placements sont classés, selon les intentions de la direction, comme étant disponibles à la vente. Ils sont mesurés à leur juste valeur, et les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu, jusqu'à ce qu'ils soient réalisés ou vendus. Les intérêts gagnés sont calculés au taux d'intérêt effectif.

#### (I) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement du mobilier et du matériel est calculé selon la

méthode de l'amortissement dégressif, au taux annuel de 20 %. Les ordinateurs ainsi que les logiciels et le matériel connexes sont amortis sur une période de trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

#### (J) Impôts sur les bénéfices :

La Société utilise la méthode du report variable pour comptabiliser ses impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des conséquences fiscales futures attribuables aux écarts entre la valeur comptable des actifs et des passifs existants figurant dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont calculés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels il est prévu que ces écarts temporaires se résorberont. Les conséquences pour les actifs et les passifs d'impôts futurs d'une modification des taux d'imposition sont comptabilisées dans les résultats de la période comprenant la date à laquelle la modification est en vigueur ou pratiquement en vigueur.

#### (K) Passage aux normes internationales d'information financière (IFRS) :

Le CNC a confirmé que les IFRS remplaceront, le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les normes et interprétations canadiennes en tant que principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada applicables aux entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. La SOAD adoptera les IFRS pour dresser ses états financiers en date du 31 décembre 2011, lesquels comprendront un bilan d'ouverture en date du 1<sup>er</sup> janvier 2010. La Société a terminé son analyse des conséquences possibles du passage aux IFRS sur ses états financiers consolidés, les informations à fournir, ainsi que sur les systèmes de rapports financiers et les contrôles financiers en général. Les différences entre les conventions comptables de la SOAD et les exigences des IFRS, jumelées à nos décisions en lien avec les exemptions facultatives prévues par la norme IFRS 1 pour permettre l'application rétroactive des IFRS, se traduiront par des écarts sur le plan de l'évaluation

et de la constatation au moment de la transition aux IFRS. L'incidence nette de ces différences sera comptabilisée dans le solde d'ouverture du FRAD. Les évaluations comptables détaillées ont notamment porté sur l'assurance-dépôts, la consolidation des EDDV, les provisions pour pertes d'assurance, les instruments financiers, la constatation des revenus, les avantages sociaux à court et à long terme, les contrats de location, la comptabilisation des impôts sur les bénéfices, les immobilisations, la dépréciation des actifs non financiers, la présentation des opérations entre apparentés et les informations présentées dans les états financiers. Selon notre plus récente analyse, les répercussions de l'adoption des IFRS se feront davantage sentir sur les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, les provisions pour pertes et sur la consolidation des EDDV.

#### 2. Encaisse

	31 décembre 2010 (en milliers \$)	31 décembre 2009 (en milliers \$)
Encaisse	1 867 \$	1 313 \$
Encaisse des établissements en liquidation	11 308 \$	7 673 \$
Total	13 175 \$	8 986 \$

#### 3. Placements

Les placements sont classés comme étant disponibles à la vente et mesurés à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans l'état consolidé du cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils soient vendus. Les placements ont des échéances de 90 jours ou plus à la date d'achat. Leur rendement moyen pondéré au 31 décembre 2010 était de 1,07 % (0,28 % en 2009). En conformité avec la politique de placement de la Société et la législation en vigueur, tous les contrats de placement sont à taux fixes, facilement monnayables et ils ont au moins la cote R-1 « moyen » sur l'échelle du DBRS.

	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Montant (en milliers \$)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance	Montant (en milliers \$)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance
Bons du Trésor - Canada	47 877 \$	0,99 %	90	61 300 \$	0,17 %	91
Acceptations bancaires / Billets de dépôt bancaires	20 513 \$	1,90 %	22	11 197 \$	0,56 %	66
Revenu fixe – Fiducie du Canada pour l'habitation 1 CDA MTG BD Ser 12 Fltg	-	-	-	13 388 \$	0,40 %	258
Total	68 390 \$	1,07 %	70	85 885 \$	0,28 %	114

La Société a confié à l'OOF la gestion de son portefeuille de placements. La composition de ses placements est le reflet de ses obligations potentielles en matière d'assurance, et elle est structurée de manière à respecter les exigences aussi bien de la *Loi de l'impôt sur le revenu* que de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* et du Règlement 237/09.

#### Hiérarchie de la juste valeur

La Société a recours à une hiérarchie de la juste valeur pour le classement des données ayant servi à évaluer les techniques d'évaluation de la juste valeur. Tous les instruments financiers de la Société ont été évalués au moyen de prix cotés sur le marché (niveau 1).

#### 4. Prêts (déduction faite des provisions)

Les prêts (déduction faite des provisions) d'un montant de 25 612 000 \$ (18 231 000 \$ en 2009) comprennent les prêts pour les successions des établissements en liquidation.

La majeure partie de la provision globale de 42 682 000 \$ (34 477 000 \$ en 2009) pour prêts douteux a été créée par la direction des établissements maintenant en liquidation, d'après leur propre analyse ou sur la recommandation d'un conseiller indépendant sous contrat avant que la SOAD devienne liquidateur. La SOAD a accepté les provisions établies. Au total, 5 nouveaux établissements ont été mis en liquidation en 2010, et le dossier d'un établissement a été définitivement

clos pendant l'exercice. Le processus général à suivre par la direction des établissements pour déterminer les provisions pour prêts consiste à déceler et à calculer les pertes inscrites par chaque portefeuille de prêts. Cet exercice exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement et qu'elle s'appuie sur des estimations solides. Le liquidateur se sert du produit de la réalisation des éléments d'actif de chaque établissement, complétés le cas échéant par des avances de la SOAD, pour rembourser tous les déposants et créanciers. Le solde du produit de la réalisation sert à rembourser en premier lieu les avances de la SOAD, puis il est distribué au prorata aux sociétaires de l'établissement.

#### 5. Parts sociales d'adhésion et dépôts des établissements en liquidation

Les parts sociales d'adhésion et les dépôts des établissements en liquidation d'un montant de 11 436 000 \$ (4 176 000 \$ en 2009) comprennent 10 309 000 \$ (3 515 000 \$ en 2009) de parts sociales et d'actions privilégiées et 1 127 000 \$ (661 000 \$ en 2009) de dépôts. La SOAD a l'obligation d'assurer les montants en dépôt jusqu'au plafond prévu par la Loi, mais non les parts sociales d'adhésion des sociétaires. En sa qualité de liquidateur, elle est cependant tenue de distribuer aux sociétaires les fonds résiduels une fois la liquidation terminée.

#### 6. Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts

La provision pour pertes comprend des provisions spécifiques à l'égard de pertes connues ou probables de certains établissements assurés ne paraissant pas dans leurs états financiers et une charge à payer générale pour pertes non identifiées auprès d'établissements particuliers. La fraction de la provision pour pertes comptabilisée au cours de l'exercice à l'étude et des exercices précédents, mais qui n'a pas encore été versée par la Société figure au passif de l'état consolidé de la situation financière sous « Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts ».

	2010	2009
	(en milliers \$)	(en milliers \$)
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts, au début de l'exercice	28 773 \$	30 589 \$
Augmentation de la charge à payer pour pertes de l'exercice	1 550	13 022
Augmentation (diminution) de la charge à payer pour pertes de l'exercice précédent	(3 509)	14 923
Provision nette pour pertes d'assurance de l'exercice	(1 959)	27 945
Paiements nets d'assurance-dépôts aux déposants	(13 043)	(29 761)
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts, à la clôture de l'exercice	13 771 \$	28 773 \$

Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, sont susceptibles d'entraîner des pertes pour la Société. La charge à payer générale pour pertes comprise dans la « Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts » s'est élevée à 5 000 000 \$ (5 000 000 \$ en 2009) et elle est calculée suivant la méthode décrite à la note 1(E).

#### 7. Engagements découlant du contrat de location

Le contrat de location-exploitation des locaux de la Société a été renouvelé le 6 août 2007, et il prendra fin le 5 août 2017. Selon les modalités du contrat, il n'y a pas de loyer de base à payer pour les douze premiers mois. Les obligations globales qui découlent du nouveau contrat de location sont réparties sur toute la durée du bail selon la méthode linéaire. Les loyers minimums futurs au cours des sept prochaines années s'établissent comme suit :

Années	Loyer annuel
6 août 2010 – 5 août 2012	206 000 \$
6 août 2012 – 5 août 2017	218 000 \$

De plus, la Société est tenue de payer l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, qui s'élèvent à l'heure actuelle à environ 260 000 \$ par année.

La Société a conclu un contrat de location pour des bureaux supplémentaires, lequel prend effet le 1<sup>er</sup> mars 2010 et se termine le 5 août 2017. Les loyers minimums futurs pour les sept prochaines années s'élèvent à 26 000 \$ par année; l'impôt foncier et autres frais d'exploitation s'établissent actuellement à environ 27 000 \$ par année.

En date du 1<sup>er</sup> février 2011, le contrat de location susmentionné sera remplacé par un nouveau contrat de location venant à échéance le 31 janvier 2015. Une option prévoit une prolongation jusqu'au 5 août 2017 afin de coïncider avec le bail principal. Le loyer de base pour les espaces de bureaux supplémentaires sera de 51 000 \$ par année, et les frais d'exploitation seront d'environ 55 000 \$ par année.

#### 8. Impôts sur les bénéficiaires

La Société est imposable en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les pertes qu'elle a accumulées à des fins fiscales, d'un montant de 22 328 000 \$, viennent à échéance comme suit :

Année d'imposition d'origine	Année d'imposition d'échéance	Montant (en milliers \$)
2004	2014	3 790 \$
2005	2015	2 833
2006	2026	1 102
2007	2027	258
2008	2028	1 846
2009	2029	5 904
2010	2030	6 595
		<u>22 328 \$</u>

La Société a estimé que la réalisation des actifs d'impôts futurs ne satisfaisait pas au critère de constatation « plus probable qu'improbable »; elle a par conséquent inscrit une provision pour moins-value en regard des actifs d'impôts futurs.

#### 9. Régime de retraite

La Société offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les charges de retraite imputées aux résultats de 2010 se sont élevées à 398 000 \$ (354 000 \$ en 2009).

#### 10. Avantages complémentaires de retraite futurs

La Société comptabilise la valeur actuelle des avantages complémentaires de retraite futurs. L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2010, établie sur une base actuarielle, s'est élevée à 1 618 000 \$ (1 523 000 \$ en 2009). Le coût annuel des prestations, y compris le coût des services rendus au cours de l'exercice, les intérêts débiteurs et l'amortissement des gains et des pertes, est de 137 000 \$ (128 000 \$ en 2009). Le régime de la Société doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle tous les trois ans. La dernière

a eu lieu le 31 décembre 2008, et la prochaine devra donc être effectuée le 31 décembre 2011.

Les hypothèses ayant servi à l'évaluation actuarielle des obligations au titre des avantages sociaux futurs ont été les suivantes : un taux d'intérêt de 5,75 % (6,75 % en 2009), un taux d'augmentation des salaires de 3,5 % (3,5 % en 2009), et un taux tendanciel moyen pondéré initial d'accroissement des frais médicaux et dentaires de 6,2 % (6,1 % en 2009) qui baissera graduellement à 5 % par année d'ici 2029. La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées le 31 décembre.

Rapprochement de l'obligation et du passif au titre des prestations constituées	2010	2009
	(en milliers \$)	(en milliers \$)
Obligation au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice	1 989 \$	1 645 \$
Perte actuarielle nette non amortie	(371)	(122)
Passif au titre des prestations constituées	1 618 \$	1 523 \$

Variation des obligations au titre des prestations constituées	2010	2009
	(en milliers \$)	(en milliers \$)
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	1 645 \$	1 513 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	26	25
Intérêts débiteurs	111	102
Pertes actuarielles (gains actuariels)	249	47
Prestations versées	(42)	(42)
Obligation au titre des prestations constituées, à la clôture de l'exercice	1 989 \$	1 645 \$

En 2009, la Société a mis en place un plan de maintien en poste des ressources humaines pour les principaux membres de son personnel de gestion afin d'assurer la planification efficace de la transition et de la relève. Les charges à payer au titre des prestations de maintien en poste ont totalisé 434 000 \$ au 31 décembre 2010 (209 000 \$ en 2009).

### 11. Frais des administrateurs

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont touché une rémunération globale de 137 000 \$ (126 000 \$ en 2009). Le total des frais des administrateurs était de 61 000 \$ (61 000 \$ en 2009). La rémunération de la présidente du conseil est un minimum de 2 000 \$ par mois, qui comprend un tarif journalier de 500 \$. Le tarif journalier de tous les autres membres du conseil est de 400 \$ (350 \$ en 2009). Ils reçoivent en outre des honoraires de 3 500 \$ par an.

### 12. Rémunération :

Les informations suivantes sur la rémunération

versée aux employés de la SOAD sont fondées sur les mêmes critères que ceux utilisés par les caisses populaires pour divulguer la rémunération des dirigeants et des employés en vertu de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*.

Employé	Titre	Rémunération	Avantages imposables
Brydges, Barry	Vice-président Assurance et gestion des risques	179 912 \$	9 201 \$
Dale, Richard	Directeur, Affaires réglementaires	141 615 \$	15 525 \$
Foster, C William D.	Vice-président Gestion de l'actif et recouvrements	181 819 \$	11 286 \$
Maxwell, James	Chef de l'administration et des finances	151 595 \$	16 363 \$
Poprawa, Andrew	Président et chef de la direction	233 046 \$	8 793 \$

### 13. Éventualités

La Société fait l'objet de diverses actions en justice qui sont intentées dans le cours normal de ses activités, quand elle agit à titre d'administrateur ou de liquidateur. À la fin de 2010, une réclamation intentée contre la SOAD n'avait toujours pas été réglée. La SOAD cherchera à obtenir une ordonnance d'un tribunal afin de rejeter la réclamation, sur la base de son immunité d'origine législative. Par conséquent, aucune provision n'a été établie dans les présents états financiers.

### 14. Risques découlant des instruments financiers

#### Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de pertes financières que la Société subirait si un client ou une contrepartie d'un instrument financier manquait à ses obligations contractuelles, et il découle principalement des titres de placement de la Société. Celle-ci réduit au minimum son risque de crédit en investissant dans des instruments financiers de qualité supérieure et en limitant le montant engagé auprès d'une seule contrepartie. Tous les placements dans le fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD) sont limités à ceux qu'autorisent les lois en vigueur, par les conditions établies dans le contrat avec l'Office ontarien de financement concernant la marge de crédit et à toutes les limites établies par la politique de placements de la Société. La Société constitue une provision pour créances douteuses qui correspond à son estimation des pertes d'assurance-dépôts des établissements assurés. Les principales composantes de la provision sont une provision spécifique pour

les expositions particulières importantes de même qu'une provision générale établie à l'égard de pertes déjà subies, mais non encore déterminées. La provision générale est calculée sur la base de données historiques relatives aux paiements effectués à l'égard d'actifs financiers comparables.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société soit incapable de satisfaire à ses obligations financières envers les déposants à mesure qu'elles viennent à échéance. La méthode de gestion des liquidités pratiquée par la Société lui prescrit de veiller, autant que faire se peut, à ce qu'elle dispose en tout temps de liquidités suffisantes pour rembourser les créances à échéance, tant dans des conditions normales que dans des conditions difficiles, sans subir de pertes inacceptables ou encourir une atteinte à sa réputation.

Le plus souvent, la Société fait le nécessaire pour que son solde d'encaisse soit suffisant pour acquitter les charges d'exploitation prévues pendant 90 jours, y compris le coût du service de ses obligations financières, s'il en est. Les charges d'exploitation n'englobent pas les conséquences possibles de circonstances extrêmes qui ne peuvent être prévues raisonnablement, par exemple les catastrophes naturelles. La Société peut en outre compter sur une marge de crédit, approuvée par le ministre des Finances soit une somme de 250 millions de dollars sur laquelle elle peut effectuer des prélèvements pour disposer de liquidités à titre d'assureur des dépôts des établissements assurés dans la province d'Ontario. Les modalités de la marge de crédit exigent que la SOAD liquide ses placements dans le FRAD avant de pouvoir emprunter une somme supérieure à 20 millions de dollars. Cette facilité est en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2013. Les intérêts sur les prélèvements sont calculés au taux annuel égal au coût des emprunts à trois mois contractés par la province, plus 0,40 %, tel qu'il est déterminé par l'OOF au début de chaque trimestre.

### Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que la variation des prix de marché, par exemple les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions, nuise aux bénéficiaires et à la valeur des portefeuilles d'instruments financiers. La Société n'effectue

aucune opération sur devises. Son principal objectif de placement consiste à préserver son capital et à réunir les liquidités nécessaires pour acquitter les indemnités et les frais d'exploitation permanents.

### Analyse de sensibilité de la juste valeur des instruments à taux fixe

La Société comptabilise ses actifs financiers à taux fixe comme s'ils étaient disponibles à la vente. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt à la date de déclaration ne se répercuterait pas sur le bénéfice net pour ce qui est des instruments à taux fixe. Une variation des taux d'intérêt de 100 points de base aurait entraîné une augmentation ou une diminution des capitaux propres de 574 000 \$ (620 000 \$ en 2009).

### Gestion du capital

Le conseil d'administration a pour principe d'améliorer la solidité financière du secteur des caisses populaires et credit unions. Au 31 décembre 2010, la Société disposait d'un fonds de réserve d'assurance-dépôts (le « fonds ») de 86 millions de dollars, soit 40 points de base (sur une base consolidée avec les EDDV) des dépôts assurés du secteur. La SOAD vise à ce que son fonds de réserve (sur une base non consolidée) atteigne une cible de 56 à 68 points de base du total des dépôts assurés. La Société s'engage à mener le fonds à la cible établie en récupérant d'anciennes pertes d'assurance et, si cela s'avère nécessaire, en formulant des recommandations au gouvernement afin d'accroître les primes d'assurance-dépôts.

### 15. Informations à fournir sur la juste valeur

La juste valeur des éléments d'actif et de passif financiers, comprenant l'encaisse et les placements à court terme, les prêts, le revenu de primes à recevoir, les débiteurs et intérêts à recevoir ainsi que les créditeurs et charges à payer, les parts sociales d'adhésion et les dépôts, se rapproche de la valeur comptable. La juste valeur de la charge à payer pour les pertes d'assurance-dépôts n'a pas été déterminée, puisqu'il n'est pas possible de le faire de façon suffisamment fiable.

### 16. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 2009 ont été retraités pour respecter les normes de présentation des états financiers adoptées pour 2010.

# Établissements assurés par la Société ontarienne d'assurance-dépôts au 31 décembre 2010

## Credit unions (134)

3M Employees' (London) Credit Union Limited  
Adjala Credit Union Limited  
Airline Financial Credit Union Limited  
All Trans Financial Services Credit Union Limited  
Alterna Savings and Credit Union Limited  
Anishinabek Nation Credit Union Inc.  
APPLE Community Credit Union Limited  
Arnstein Community Credit Union Limited  
Auto Workers Community Credit Union Limited  
Bay Credit Union Limited  
Bayshore Credit Union Ltd.  
Boomerang Credit Union Limited  
Buduchnist Credit Union Limited  
C.N. (London) Credit Union Limited  
C.N.R. Employees (Lakehead Terminal) Credit Union Limited  
Canadian Transportation Employees' Credit Union Ltd.  
Cataract Savings & Credit Union Limited  
CCB Employees' Credit Union Limited  
City Savings & Credit Union Limited  
Communication Technologies Credit Union Limited  
Community First Credit Union Limited  
Community Saving & Credit Union Limited  
Copperfin Credit Union Limited  
Creative Arts Savings & Credit Union Limited  
Desjardins Credit Union Inc.  
DUCA Financial Services Credit Union Ltd.  
Dundalk District Credit Union Limited  
Dunnville and District Credit Union Limited  
Durham Educational Employees' Credit Union Limited  
Education Credit Union Limited  
Equity Credit Union Inc.  
Espanola & District Credit Union Limited  
Estonian (Toronto) Credit Union Limited  
ETCU Financial Credit Union Limited  
Federal Employees (Kingston) Credit Union Limited  
Finnish Credit Union Limited  
FirstOntario Credit Union Limited  
Food Family Credit Union Limited  
Fort Erie Community Credit Union Limited  
Fort York Community Credit Union Limited  
Frontline Financial Credit Union Limited  
G.S.W. (Fergus) Credit Union Limited  
Ganaraska Credit Union Ltd.  
Goderich Community Credit Union Limited  
Golden Horseshoe Credit Union Limited  
Grey Bruce Health Services Credit Union Limited  
Hald - Nor Community Credit Union Limited  
Hamilton Municipal Employees' Credit Union Limited  
Hamilton Teachers' Credit Union Limited  
Health Care Credit Union Limited  
Heritage Savings & Credit Union Inc.  
Hir-Walk Employees' (Windsor) Credit Union Limited  
Holy Angel's & St. Anne's Parish (St. Thomas) Credit Union Limited  
Italian Canadian Savings & Credit Union Limited  
Kawartha Credit Union Limited  
Kellogg Employees Credit Union Limited  
Kingston Community Credit Union Limited  
Korean (Toronto) Credit Union Limited  
Korean Catholic Church Credit Union Limited  
Krek Slovenian Credit Union Ltd.  
L.I.U.N.A. Local 183 Credit Union Limited  
Lambton Financial Credit Union Limited  
Lasco Employees' (Whitby) Credit Union Limited  
Latvian Credit Union Limited  
Libro Credit Union Limited  
London Fire Fighters' Credit Union Limited  
Margosa Credit Union Limited  
McMaster Savings and Credit Union Limited  
Media Group Financial Credit Union Limited  
Member Savings Credit Union Limited  
MemberOne Credit Union Limited  
Mennonite Savings and Credit Union (Ontario) Limited  
Meridian Credit Union Limited  
Miracle Credit Union Ltd.  
Momentum Credit Union Limited  
Motor City Community Credit Union Limited  
Municipal Employees (Chatham) Credit Union Limited  
Northern Credit Union Limited  
Northern Lights Credit Union Limited  
Northridge Savings & Credit Union Limited  
ONR Employees' (North Bay) Credit Union Limited  
Ontario Civil Service Credit Union Limited  
Ontario Educational Credit Union Limited  
Ontario Provincial Police Association Credit Union Limited  
Oshawa Community Credit Union Limited  
Ottawa Police Credit Union Limited  
Ottawa Women's Credit Union Limited

[Pace Savings & Credit Union Limited](#)  
[Parama Lithuanian Credit Union Limited](#)  
[Pedeco \(Brockville\) Credit Union Limited](#)  
[Peek Frean Employees' \(Toronto\) Credit Union Limited](#)  
[PenFinancial Credit Union Limited](#)  
[Peoples Credit Union Limited](#)  
[Peterborough Community Credit Union Limited](#)  
[Prosperity One Credit Union Limited](#)  
[Provincial Alliance Credit Union Limited](#)  
[QuintEssential Credit Union Limited](#)  
[R.B.W. Employees' \(Owen Sound\) Credit Union Limited](#)  
[Resurrection Credit Union Limited](#)  
[Rochdale Credit Union Limited](#)  
[Saugeen Community Credit Union Limited](#)  
[Scarborough Hospitals Employees' Credit Union Limited](#)  
[Sheridan Park Credit Union Limited](#)  
[Slovenia Parishes \(Toronto\) Credit Union Limited](#)  
[Smiths Falls Community Credit Union Limited](#)  
[Southlake Regional Health Centre Employees' Credit Union Limited](#)  
[Southwest Regional Credit Union Ltd.](#)  
[St. Stanislaus-St. Casimir's Polish Parishes Credit Union Limited](#)  
[Starnews Credit Union Limited](#)  
[State Farm \(Toronto\) Credit Union Limited](#)  
[Sudbury Credit Union Limited](#)  
[Superior Credit Union Limited](#)  
[Sydenham Community Credit Union Limited](#)  
[Taiwanese - Canadian Toronto Credit Union Limited](#)  
[Talka Lithuanian Credit Union Limited](#)  
[Thamesville Community Credit Union Limited](#)  
[The Energy Credit Union Limited](#)  
[The Fire Department Employees Credit Union Limited](#)  
[The Police Credit Union Limited](#)  
[Thorold Community Credit Union Limited](#)  
[Toronto Catholic School Board Employees Credit Union Limited](#)  
[Toronto Municipal Employees' Credit Union Limited](#)  
[Ukrainian Credit Union Limited](#)  
[Unigasco Community Credit Union Limited](#)  
[United Communities Credit Union Limited](#)  
[United Employees Credit Union Limited](#)  
[United Ukrainian Credit Union Limited](#)  
[Unity Savings and Credit Union Limited](#)  
[Utilities Employees' \(Windsor\) Credit Union Limited](#)  
[Victory Community Credit Union Limited](#)  
[Virtual One Credit Union Limited](#)  
[Windsor Family Credit Union Limited](#)  
[Your Credit Union Limited](#)  
[Your Neighbourhood Credit Union Limited](#)

## **Caisses populaires (33)**

[Caisse populaire Azilda Inc.](#)  
[Caisse populaire Coniston Inc.](#)  
[Caisse populaire d'Alban Limitée](#)  
[Caisse populaire d'Alfred Limitée](#)  
[Caisse populaire de Bonfield Limitée](#)  
[Caisse populaire de Cochrane Limitée](#)  
[Caisse populaire de Cornwall Inc.](#)  
[Caisse populaire de Hawkesbury Limitée](#)  
[Caisse populaire de Hearst Limitée](#)  
[Caisse populaire de Kapuskasing Limitée](#)  
[Caisse populaire de la Vallée](#)  
[Caisse populaire de Mattawa Limitée](#)  
[Caisse populaire de Mattice Limitée](#)  
[Caisse populaire de Noëlville Limitée](#)  
[Caisse populaire de North Bay Limitée](#)  
[Caisse populaire de Verner Limitée](#)  
[Caisse populaire des Voyageurs Incorporée](#)  
[Caisse populaire d'Orléans Inc.](#)  
[Caisse populaire Nouvel-Horizon Inc.](#)  
[Caisse Populaire Pointe-aux-Roches-Técumseh Inc.](#)  
[Caisse populaire Rideau d'Ottawa Inc.](#)  
[Caisse Populaire St. Charles Limitée](#)  
[Caisse populaire St-Jacques de Hanmer Inc.](#)  
[Caisse populaire Sturgeon Falls Limitée](#)  
[Caisse populaire Trillium Inc.](#)  
[Caisse populaire Val Caron Limitée](#)  
[Caisse populaire Vermillon](#)  
[Caisse populaire Vision Inc.](#)  
[Caisse populaire Welland Limitée](#)  
[La Caisse populaire de Field Limitée](#)  
[La Caisse populaire de New Liskeard Limitée](#)  
[La Caisse populaire de Timmins Limitée](#)  
[La Caisse populaire d'Earlton Limitée](#)

## **Fédérations**

[L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario Inc.](#)  
[Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. \(La \)](#)